
**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 29 MAI 2017**

(n° 2017/2935 à 2017/3047)

**Présidence de M. Gérard COLLOMB,
Maire**

Le lundi 29 mai 2017 à 15h, Mmes et MM. les membres du Conseil municipal dûment convoqués le 18 mai 2017 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Intervention de M. Gérard Collomb, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur

M. LE MAIRE : Chers collègues, tout d'abord merci de votre accueil, il me va droit au cœur.

Je crois que si le Président de la République, le Premier Ministre m'ont confié la mission qui est désormais la mienne c'est parce qu'ils ont pu voir quel travail nous avons réalisé ensemble dans notre agglomération, comment nous avons pu la faire progresser au cours d'un certain nombre d'années, partant d'une situation qui n'est pas celle que l'on connaît aujourd'hui.

Les plus anciens dans ce Conseil se souviennent sans doute que notre ville avait été frappée par une profonde crise de désindustrialisation, et les difficultés que connaissent un certain nombre de nos grandes agglomérations aujourd'hui nous les avons connues à Lyon. Mais le message d'espoir pour tous, c'est que si on en a la volonté, si on a la capacité à rassembler largement toutes celles et tous ceux qui veulent aller de l'avant on a toujours la faculté de construire l'avenir que l'on souhaite et je souhaite que dans les temps qui viennent nous soyons au niveau national capable de construire cet avenir. Nous connaissons les défis qui sont aujourd'hui les nôtres.

D'abord, faire en sorte que dans notre pays il n'y ait plus ce chômage de masse.

3,5 millions de personnes au chômage, ce sont évidemment des gens qui désespèrent, dont la famille désespère et qui du coup ont une incapacité à se projeter dans l'avenir et quelquefois transforme leur désarroi en colère. C'est sans doute le premier défi que nous avons à relever. Redonner confiance à ce pays.

Pour ce qui me concerne, j'ai découvert au cours de ces dix jours ce qu'étaient les missions profondes du ministère de l'Intérieur.

Certes je les connaissais, c'est peut-être pour cela que le Président de la République m'a confié cette responsabilité. Je les connaissais à la base, comme Maire de Lyon mais peut-être les avais-je connues plus encore lorsque j'étais maire d'arrondissement car c'est là que vous êtes au plus près du terrain. Je me souviens d'une période où, jeune maire d'arrondissement en 1997, j'avais eu à gérer une situation de crise à la Duchère qui était particulièrement aiguë.

Mais aujourd'hui je comprends de l'intérieur, je vois de l'intérieur les difficultés qui sont celles de notre pays.

D'abord, évidemment la menace terroriste qui est toujours grande dans notre pays comme elle l'est dans les autres pays européens et l'attentat de Manchester nous a montré que dans ce domaine nul n'était à l'abri.

Nous avons la semaine dernière à Lyon, un certain nombre de manifestations sportives, culturelles, particulièrement importantes et évidemment je veillais depuis la Place Beauvau à ce que ces manifestations puissent connaître la plus grande sécurité.

Hier, je me suis rendu en rentrant de Paris, aux « Nuits Sonores ». C'est un peu complexe parce que le service de sécurité autour de moi était un peu important, mais tout d'un coup j'ai vu des jeunes, d'une moyenne d'âge de 20 ans qui étaient profondément heureux de voir les forces de

sécurité présentes parce qu'ils savaient que leur présence permettait à leur manifestation de se dérouler dans les meilleures conditions.

Je crois que le message que nous avons à faire passer c'est la difficulté du travail des forces de sécurité quelles qu'elles soient et en même temps à la gratitude que nous leur devons parce que chaque jour dans leur mission, elles risquent parfois leur vie pour nous protéger.

Il y a dans les missions que je devrai remplir, évidemment cette lutte contre le terrorisme, l'insécurité du quotidien et croyez-moi j'en mesure depuis quelques jours l'extrême ampleur sur l'ensemble du territoire. En particulier dans un certain nombre de ces régions en difficulté où la misère fait naître à la fois l'exaspération issue des difficultés profondes mais aussi l'insécurité qui devient de plus en plus grande.

Je ferai face avec fermeté à toutes les insécurités, et je sais ô combien dans un certain nombre de communes la situation est aujourd'hui dégradée. Et puis en même temps il faut redonner confiance aux uns et aux autres, établir des rapports dans notre société, des rapports où l'on ait plaisir à être ensemble.

On ne sait, peut-être pas assez, dans notre ville, dans notre Métropole, combien nous sommes privilégiés par rapport à d'autres secteurs du territoire national. Mais il en est où la situation est extrêmement dégradée, je crois qu'il faut redonner à ces territoires-là, à leur population, des populations qui désespèrent de l'avenir, une véritable confiance, c'est en tout cas sur tous les plans, ce à quoi nous allons nous attacher. Je parlais souvent du modèle Lyonnais, cela faisait parfois rire, je pense qu'il a fini par être repéré. Et la première vertu de ce modèle Lyonnais c'est d'abord la capacité à savoir travailler ensemble. Travailler ensemble en rassemblant largement les sensibilités politiques, et vous voyez bien qu'aujourd'hui, au niveau national c'est ce qui a été réalisé, par le gouvernement qu'a formé le Président de la République autour du Premier Ministre.

Travailler ensemble avec toutes celles et tous ceux qui portent la vie économique, la vie sociale, la vie culturelle, la vie sportive d'un pays, savoir rassembler, permettre que chacune et chacun ait envie d'aller dans le même sens, ait envie de porter le même projet.

Voilà ce que nous allons essayer de faire mais je le dis aux Lyonnais, mon cœur mais aussi mon œil vigilant seront toujours tournés vers Lyon et les dossiers Lyonnais ne souffriront pas de ma présence à Paris à la tête du Ministère de l'Intérieur parce que c'est le pacte de confiance que j'ai avec les habitants de cette ville et avec les habitants de cette Métropole. Je veux les remercier de la confiance qu'ils m'ont fait au cours de toutes ces années et je veux leur dire que j'en serai digne pour les années qui viennent.

Merci

(Applaudissements de l'Assemblée)

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2ème arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur le Ministre, j'ai souhaité prendre la parole en ce début de Conseil afin de vous adresser, au nom des élus du groupe UDI et apparentés, nos félicitations pour votre entrée au gouvernement en tant que Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur. Savoir notre ville représentée au plus haut niveau de l'Etat est une fierté pour tous les Lyonnais, y compris pour ceux qui sont dans votre opposition politique. Nous vous souhaitons sincèrement pleine réussite dans ces nouvelles fonctions au service de la sécurité des Français. Nous avons bien conscience que votre tâche est immense : en matière de lutte contre le terrorisme bien sûr, mais aussi, comme vous venez de nous l'affirmer, contre la délinquance sous toutes ses formes.

Monsieur le Ministre, permettez-moi à cette occasion d'attirer à nouveau votre attention ou plus exactement, celle de votre œil vigilant, sur trois sujets qui touchent plus particulièrement Lyon. Il s'agit bien sûr de la prostitution, de l'afflux récurrent des demandeurs d'asile et de la prise en charge des personnes sans domicile fixe. Notre pays est aujourd'hui dans l'incapacité d'apporter des solutions efficaces et durables à ces problèmes. Si jusque-là vous répondiez, à juste titre, qu'il s'agissait de problèmes nationaux sur lesquels vous n'aviez que peu de prise, vous voilà aujourd'hui aux responsabilités. Vous avez désormais une obligation de résultat !

Pour conclure, j'ajouterai un dernier sujet, hors de vos compétences ministérielles, mais que votre nouvelle situation vous permettra enfin peut-être de porter efficacement. Je veux bien évidemment parler de la sauvegarde du Musée des Tissus et des Arts décoratifs. En tant que premier des ministres du gouvernement d'Edouard Philippe, je suis certain que vous aurez le poids nécessaire pour défendre au mieux notre patrimoine lyonnais auprès de votre collègue Françoise Nyssen et trouver une solution pérenne.

Les Lyonnais comptent sur vous, nous comptons sur vous.

Bon courage, Monsieur le Ministre.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Broliquier. Je vois que vous ne perdez pas le sens de l'à-propos et que les dossiers s'enchaînent les uns aux autres. Si je vous ai bien compris, il faut que j'étende le périmètre du ministère de l'Intérieur à d'autres champs de l'action. En tout cas, stimuler un certain nombre de collègues. Mais croyez-moi, sur un certain nombre de dossiers que vous avez évoqués, je n'y manquerai point.

Pour le premier domaine qui concerne mon ministère, il est totalement exact qu'hier je pouvais dire « cela ne dépend pas de ce que m'ont confié les Lyonnais ». Désormais, cela dépend de ce que m'a confié le Président de la République, de ce que m'a confié le Premier Ministre et croyez-moi, sur tous les sujets dont vous parlez, j'ai conscience d'être en pleine responsabilité.

* * *

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance, par vote à main levée :

Madame Mina HAJRI

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

(Appel nominal).

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Ait Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, Mme Frih, M. David, Mme Nachury, M. Fenech, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, Mme Berra, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondeur, Mme Burillon, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Hobert, Mme Faurie-Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdait, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, M. Boudot, Mme Baume

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : Mme Bley (pouvoir à M. Giordano), M. Bérat (pouvoir à M. David)

Absents non excusés : Mme Lévy, M. Braillard, Mme Madeleine

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Rudigoz (pouvoir à Mme Céline Faurie-Gauthier), M. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Mme Balas (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Blache), M. Durand (pouvoir à Mme Reynaud), Mme Manoukian (pouvoir à Mme Rabatel), Mme Nachury (pouvoir à M. Havard), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Remy), M. Philip (pouvoir à Mme Picot), M. Touraine (pouvoir à Mme Frih)

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

(Le quorum est constaté).

Hommage à la mémoire de M. Éric Dupin, Huissier du Maire et du Conseil municipal

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, nous avons tous appris avec beaucoup de tristesse la mort d'Éric Dupin, jeudi 18 mai dernier. En notre nom à tous, j'ai présenté nos condoléances à son

épouse Sylvie, lui ai exprimé notre soutien et lui ai demandé de bien vouloir faire part à toute sa famille de notre amitié.

Je sais l'émotion qu'a soulevé l'annonce de sa disparition parce qu'il était l'un des visages les plus familiers de cette mairie. Le premier arrivé le matin et celui qui le soir faisait le tour des bureaux pour éteindre les lumières, s'assurer que tout était en ordre, présent bien sûr à chaque Conseil municipal et toujours prêt à rendre service, bien au-delà de la tâche quotidienne.

Cette année marquait les 30 ans de la carrière d'Éric Dupin à la mairie de Lyon, puisque c'est le 1er janvier 1987 qu'il avait été recruté comme huissier au Cabinet du Maire.

Quand je suis arrivé à la tête de la mairie du Lyon, en 2001, c'est donc lui qui m'avait accueilli. Dès le premier jour, sa chaleur humaine et sa générosité m'avaient frappé.

Éric était un homme entier, il aimait son travail. Il avait surtout pour l'accomplir toutes les qualités : à la fois le professionnalisme mais en même temps le dévouement, la discrétion, l'enthousiasme. Il était toujours d'humeur égale, souriant, attentif aux autres, bienveillant, disponible et cela, dans le quotidien de cette maison qui parfois comporte son lot de difficultés, est sans doute ce qu'il y a de plus précieux.

Avec Éric, nous avons beaucoup de souvenirs communs et je garderai en mémoire, chère Sylvie, nous en avons parlé, ce moment de convivialité qu'en juillet 2015, après votre mariage, nous avons partagé dans mon bureau.

Éric se battait depuis plusieurs années contre la maladie. Très longtemps, il l'a fait tout en continuant à travailler avec toujours le même entrain, la même gentillesse. Depuis plusieurs mois, le combat était devenu inégal, la maladie gagnait du terrain et l'avait obligé à s'arrêter. Malgré tout, il continuait la lutte, à vos côtés Sylvie, avec un courage, une abnégation, une dignité qui forçaient le respect.

A tous ceux qui, comme moi, comme nous, l'avaient croisé ces dernières semaines, il répétait qu'il souhaitait revenir. Hélas, Éric ne reviendra pas mais il fait partie de ces personnes qu'on n'oublie pas. Des personnes qui au quotidien donnent la pleine mesure de ce qu'être humain veut dire.

Éric nous manque. Cette maison était la sienne. Je souhaite que nous puissions lui rendre hommage en observant une minute de silence.

(Une minute de silence est observée).

Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2017

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 27 mars 2017, paru au Bulletin municipal officiel du 15 mai 2017.

Si personne n'a d'observations à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées les 4 avril 2014 et 28 septembre 2015

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations de principe n° 2014/4 et n° 2014/5 du 4 avril 2014, et n° 2015/1496 du 28 septembre 2015.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil municipal. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Désignations

Désignation d'un représentant par le Conseil municipal au Conseil d'administration de «Lyon Parc Auto» (LPA) – (rapport 2017/3009)

M. LE MAIRE : Nous devons désigner 1 représentant titulaire au sein du Conseil d'administration de Lyon Parc Auto en remplacement de M. Michel Havard.

Nous souhaitons proposer à votre approbation le choix de M. David. Nous pouvons voter soit à mains levées, soit à bulletins secrets si quelqu'un le demande. Personne ne le demande ? Nous allons voter à mains levées. Il en est ainsi décidé.

Désignation d'un représentant par le Conseil municipal à l'Assemblée générale de l'Association Soins et Santé (rapport 2017/3010)

M. LE MAIRE : nous devons désigner 1 représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'Association Soins et Santé en remplacement de Mme Céline Faurie-Gauthier.

Je vous propose la candidature de Mme Françoise Rivoire. Même mécanisme. Nous pouvons voter à mains levées. Il en est ainsi décidé.

(Abstention des groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon)

Questions écrites du 7ème arrondissement (approuvées par le Conseil d'arrondissement du 16 mai 2017)

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions du Conseil du 7ème arrondissement.

Madame la Maire d'arrondissement, vous avez la parole.

Question n°1 : Création d'un établissement multi-accueil au Parc Blandan

Mme Picot Myriam, Maire du 7ème arrondissement : Monsieur le Ministre, Monsieur le Maire, le dynamisme est, vous le savez, la marque du 7ème arrondissement, notamment en matière démographique. Nous avons en effet aujourd'hui atteint les 82 000 habitants. Entre 2009 et 2014, la population a évolué de 17 %. L'an dernier, il faut savoir que nous avons inscrit plus de 10 800 personnes sur la liste électorale. Et les nouveaux arrivants -en grande majorité des jeunes couples- continuent d'affluer dans nos trois quartiers.

Le besoin d'équipements publics dans le domaine de la petite enfance et de l'éducation est donc extrêmement pressant.

C'est la raison pour laquelle, dès le début du mandat, nous avons proposé la création d'un établissement de petite enfance dans un bâtiment non affecté du Parc Blandan, juste en face du nouveau groupe scolaire Julie-Victoire Daubié, de façon à ce que les jeunes parents puissent avoir à la fois la crèche pour leur bébé et l'école pour leurs plus grands.

Une étude devait être réalisée par les services pour juger de la faisabilité technique et financière de ce projet.

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, Monsieur le Maire, si cette étude est terminée, et quels en sont les résultats ?

Mme REYNAUD Blandine, Adjointe : Madame le Maire du 7ème arrondissement, chère Myriam, parce que la Ville de Lyon et sa Métropole sont des territoires dynamiques, l'offre d'accueil pour les plus petits est essentielle pour répondre aux besoins des familles. Elle contribue également à l'attractivité de la ville.

Au-delà de l'offre d'accueil, c'est une politique publique réfléchie pour les jeunes enfants et la place des familles dans la ville, au sens du bien vivre et bien travailler à Lyon.

En plus de la réponse aux besoins des parents, c'est une politique publique génératrice d'égalité femme-homme, d'accompagnement à l'employabilité, mais aussi plus largement d'équité.

Notre modèle lyonnais, basé sur l'équilibre et la complémentarité entre l'offre municipale et privée, et entre l'offre collective et individuelle, est là pour répondre aux attentes différentes de chaque parent.

Et c'est bien pour mieux analyser les demandes des familles et les orienter de façon efficace et pertinente, entre les 6000 places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, les 2800 assistants maternels et les gardes à domicile, que nous développons dans les mairies d'arrondissement, les Points d'Accueil et d'Information Petite Enfance 2e génération.

Je profite donc de l'occasion aujourd'hui pour vous annoncer l'ouverture prochaine des PAIPE 2ème génération, dans les 9ème et 7ème arrondissements.

Enfin, si nous avons toujours été attentifs pour proposer différentes solutions aux parents de notre ville, nous avons aussi toujours eu le souci de la transparence et de la mixité dans l'attribution des places en crèches. C'est dans cette veine, qu'en novembre dernier, nous avons proposé une nouvelle grille de critères, pour l'attribution des places en plus de 20 heures, qui permet de mieux affiner les situations des familles et privilégier les parents actifs, notamment les travailleurs pauvres et les familles monoparentales actives.

Car, dès la petite enfance, la mixité dans l'accueil est une composante de la co-éducation et de l'épanouissement des enfants. C'est en défendant des modes d'accueil, inclusifs, diversifiés et de qualité, que nous construisons le citoyen de demain.

Depuis 2001, l'accueil des enfants, la bienveillance qui leur est portée, la co-éducation et leur épanouissement, constituent une priorité pour nous.

Le budget de la Petite Enfance représente 8 % du budget de la Ville de Lyon. Ce sont ainsi 156 crèches qui sont subventionnées et les places en crèches ne cessent d'augmenter.

Bien sûr, nous allons continuer dans cette dynamique pour répondre aux nouveaux besoins liés au développement de la ville. Entre 2015 et 2018, nous prévoyons la création de 380 places d'accueil. Et nous anticipons déjà les besoins pour le mandat suivant.

En effet, avec l'aide d'un cabinet externe, la Ville de Lyon a mis en place un observatoire, qui prévoit une hausse de 9 % du nombre d'enfants de moins de deux ans d'ici 2026.

Dans le 7ème arrondissement, qui fait partie des quartiers les plus dynamiques de notre territoire, comme vous l'avez très bien souligné Madame le Maire, nous prévoyons déjà sur le prochain mandat, l'ouverture d'une crèche aux Girondins avec 48 berceaux, une autre à Duvivier avec 36 berceaux et la restructuration complète de la crèche des Petits Pas (40 berceaux) pour un montant de 830.000 €.

Enfin, sans attendre 2020, nous avons prévu la création d'une crèche au sein du Parc Blandan avec 36 berceaux. Cette création est inscrite à la PPI et est identifiée comme prioritaire dans le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

L'établissement sera réalisé dans le bâtiment 14, aujourd'hui désaffecté. Son emplacement est, vous l'avez dit, idéal, au cœur d'un parc urbain à usage familial, juste en face du groupe scolaire Julie-Victoire Daubié.

Le bâtiment, à caractère patrimonial, sera de grande qualité et un architecte du patrimoine suivra le projet. Cette crèche sera donc magnifique et pratique pour les familles et pour les enfants.

En effet, les études ont confirmé la faisabilité technique et financière : l'intérieur sera détruit, les menuiseries et toiture refaites, la surface de 440 m² intérieure sera réaménagée et deux espaces extérieurs seront alors réalisés.

Les travaux se dérouleront entre septembre 2018 et novembre 2019, pour un coût global estimé à 1.350.000 €.

Madame le Maire, la date d'ouverture est programmée pour décembre 2019 : nous aurons donc le privilège de pouvoir l'inaugurer ensemble.

Enfin, je profite de l'occasion de votre question, pour souligner aujourd'hui l'action que vous menez autour de la Petite Enfance dans votre arrondissement.

Je citerai quelques exemples :

Vous organisez plusieurs fois par an, les « samedis de la Petite Enfance », destinés aux parents et aux enfants sur des thèmes choisis : alimentation, développement sensoriel de l'enfant, rôle des assistants maternels, sommeil... Ces rendez-vous sont un vrai succès.

Votre Adjointe, déléguée à la Petite Enfance, à la santé et aux handicaps, a également installé un groupe de travail réunissant de nombreux partenaires, avec pour objectif d'établir une continuité d'accueil de l'enfant en situation de handicap, de la crèche à l'école maternelle.

Par ailleurs, les Toques blanches, qui ont répondu positivement à l'appel à une « mise en synergie gastronomique », ont profité, il y a quelques jours, du bel équipement de Simone de Beauvoir, pour confectionner de bons petits plats avec nos cuisinières, pour les tous petits : un moment convivial d'échanges entre professionnels, pour le plus grand plaisir des papilles des tous petits.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci Madame Reynaud. Voilà Madame Picot, un nouvel équipement qui va venir enrichir ceux, déjà nombreux, du 7ème arrondissement.

Question n° 2 – Déclassement de l'autoroute A6/A7 et quartier de Gerland.

Mme Picot, Maire du 7ème arrondissement : La deuxième question sera posée par Françoise Rivoire, qui est Conseillère déléguée à la Voirie dans l'arrondissement.

Mme Rivoire Françoise, Adjointe : Merci Madame la Maire. Cette question concerne le déclassement de l'autoroute A6/A7 et ses impacts sur le quartier de Gerland.

La bonne nouvelle est arrivée avec le décret du 27 décembre 2016, déclassant les deux autoroutes A6 et A7, dans la portion comprise entre Limonest au Nord et Pierre-Bénite au Sud.

Dans sa séance du 30 janvier, le Conseil de la Métropole a donné son feu vert à la fin de l'autoroute urbaine, qui doit devenir un boulevard urbain multimodal.

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, Monsieur le Maire, en quoi la requalification progressive de l'axe A6/A7 permettra d'améliorer les échanges entre Gerland, la Confluence et plus largement la Presqu'île, notamment au droit du carrefour Pasteur et du futur carrefour lié au pont des Girondins ? Je vous remercie.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Ministre d'Etat, Monsieur le Maire de Lyon, Madame l'Adjointe au Maire du 7ème arrondissement, mes chers Collègues, en effet, depuis la décision de déclassement prise fin décembre 2016 et d'ici 2030, le trafic automobile de l'axe A6/A7 va progressivement être écarté et induire un apaisement radical des quartiers traversés.

Cet axe autoroutier en plein cœur de la ville est devenu une aberration urbanistique, qui ne répond plus aux enjeux de mobilité de notre Métropole.

Par ailleurs, le sujet du contournement lyonnais alimente les débats depuis plus de 50 ans. Il est donc temps de donner corps à une vision, désormais partagée, de l'évolution des grandes infrastructures de la Métropole de Lyon.

Aussi, je tiens ici à vous remercier, Monsieur le Ministre d'Etat, pour votre engagement sans faille sur ce sujet, alors que bon nombre pensait que ce déclassement resterait une chimère. Et je ne doute pas un instant qu'au travers de vos nouvelles fonctions, vous aurez à cœur que cette transformation de l'axe A6/A7 soit soutenue et accélérée.

Le barreau de l'A6/A7 entre Pierre-Bénite et Limonest, mélange à la fois de la circulation locale, des flux nationaux et internationaux, avec des nuisances considérables pour les personnes qui vivent à proximité, notamment au niveau de Perrache.

Et l'enjeu de l'amélioration de la qualité de l'air ne peut plus être nié ou repoussé à plus tard. C'est une question de santé publique et de qualité de vie.

A court terme, l'enjeu est de réduire le trafic par des mesures transitoires :

- Expérimentation d'une voie de covoiturage ;
- Déviation des poids lourds ;
- Requalification du quai Perrache, en préfigurant le boulevard urbain que cet axe doit devenir.

A terme, un large trottoir sera aménagé le long des immeubles, des arbres seront plantés et une piste cyclable bidirectionnelle sera développée reliant Perrache à Pierre-Bénite, via le quai Perrache, le quai Pierre Sémard et l'avenue Jean Jaurès à Oullins.

Les effets sur les échanges entre Gerland et la Confluence se feront sentir dès 2025, puis de façon plus marquée dès 2030.

Car d'ici là, le grand contournement réalisé par l'Etat aura permis de réduire le trafic de 115.000 véhicules/jour à 80.000 véhicules/jour, confirmant le statut de boulevard urbain sur le quai Perrache, et permettant l'aménagement de carrefours à feux.

D'ici 2030, l'Anneau des Sciences permettra de réduire le trafic à 50.000 véhicules/jour, par le bouclage complet du périphérique de Lyon.

Cela permettra de donner vie au projet depuis longtemps attendu : la construction du pont des Girondins et la reprise du carrefour Pasteur. Le déclassement de l'axe A6/A7 en boulevard urbain permet d'ores et déjà d'envisager une configuration du pont différente, non plus en surplomb de l'autoroute, comme prévu originellement, avec des culées de pont situées dans la ZAC II de la Confluence, mais plus directement raccordé au futur boulevard urbain, ce qui renforcera d'autant plus le caractère urbain et apaisé de ce boulevard.

Les échanges entre Confluence et Gerland seront alors favorisés pour tous les modes de déplacement dans une cohérence d'ensemble, imaginée dans le plan guide de Gerland.

L'Anneau des sciences sera lui-même un axe d'échange important pour Gerland, reliant le quartier à Saint-Fons, La Saulaie et les Hôpitaux Sud.

Parallèlement, n'oublions pas que le Sytral prolongera la ligne de métro B jusqu'aux Hôpitaux Sud avec son automatisation et la création d'un nouveau parc relais de 900 places.

La ligne de tramway T6 dont la première tranche menant jusqu'au Hôpitaux Est en cours de réalisation, sera ensuite prolongée jusqu'à la Doua, intensifiant ainsi les échanges de Gerland avec, cette fois, les territoires de l'Est et plus au Nord de l'agglomération.

Gerland confirme ainsi son rôle majeur pour le développement de notre métropole, avec un quartier d'avenir à vivre et les 2 900 logements de la ZAC des Girondins, un campus universitaire et sportif, et un poumon économique dont le dynamisme attirera demain toujours plus d'échanges multimodaux qu'il convient d'accompagner.

Certes, le temps des projets peut paraître long au regard de la durée de vie d'un homme, mais à l'échelle du temps d'une ville bimillénaire, ceci n'est rien. A cet égard et compte tenu de l'ampleur des projets, je veux ici saluer l'ensemble des acteurs du territoire gerlandais : élus, entreprises du Bio district, commerces, universités, clubs de sport, aménageurs, promoteurs, constructeurs et bien entendu, les services des collectivités qui œuvrent chaque jour à nos côtés pour la réussite de ce projet.

Qu'ils en soient tous remerciés pour la qualité de leur travail partenarial au profit de l'intérêt général et du développement de Gerland, vaste territoire d'avenir et de projet de notre agglomération. Je vous remercie.

Question n° 3 : Traitement des déchets alimentaires des restaurants et commerces alimentaires

M. le MAIRE: Madame Picot, vous voulez présenter la troisième question.

Mme PICOT Myriam, Maire du 7ème arrondissement : Elle concerne le traitement des déchets alimentaires des restaurants et commerces alimentaires.

Les déchets alimentaires des Français représentent un gisement vert en très grande partie inexploité. En effet, les bio-déchets se retrouvent fréquemment et majoritairement dans les

poubelles d'ordures ménagères collectées par les collectivités. Pourtant, la loi Grenelle prévoit de mettre en place un tri à la source et une valorisation de ces déchets.

Aujourd'hui, à l'initiative des habitants, des composteurs sont installés dans les quartiers, avec l'aide d'associations et de la Métropole. Le 7ème arrondissement n'est pas en reste puisque plusieurs composteurs existent sur son territoire, dont le plus grand de Lyon, arrivé récemment sur la place Jules Guesde à deux pas de la mairie.

Les restaurateurs et les commerces alimentaires sont bien évidemment les plus gros pourvoyeurs de ces déchets, et une réflexion doit être menée sur le sujet.

Quels types d'actions pourraient être engagés, Monsieur le Ministre, Monsieur le Maire, pour parvenir à une gestion efficace et valorisante des bio-déchets des professionnels ? Je vous remercie.

Mme BESSON Dounia, Adjointe : Monsieur le Ministre, Monsieur le Maire, Madame la Maire, plus globalement je vais évoquer les déchets alimentaires.

En effet, chaque année en France, chaque personne génère en moyenne 20 kilos de déchets alimentaires. Les Lyonnaises et les Lyonnais sont particulièrement sensibilisé-e-s au compostage des déchets fermentescibles qui représentent environ 30 % du volume de nos ordures ménagères et nos composteurs collectifs sont des supports pour développer l'écologie au quotidien, des sources d'économie pour la collectivité, mais aussi des lieux d'échange et de convivialité qui favorisent le vivre ensemble et la cohésion sociale.

En 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte s'est emparée de ce sujet important, en articulant la lutte contre le gaspillage et la promotion de l'économie circulaire. La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs bio-déchets avant 2025. Comme vous le savez, cette question relève pour nous des compétences de la Métropole, qui développe notamment les composteurs de proximité sous la houlette volontariste de notre Collègue Emeline Baume.

En effet, une délibération « Economie Circulaire Zéro Gaspillage » a été adoptée par le Conseil métropolitain le 10 avril dernier. Elle prévoit une expérimentation en lien avec le synhorcat qui est le syndicat des professionnels de la restauration. Cette expérimentation serait conduite dans le 4ème arrondissement, avec l'Association Lyon Bio Ressources.

Pour la Métropole, les petits volumes de déchets d'origine commerciale ou artisanale qui ne présentent pas de risque particulier sont assimilés aux déchets ménagers. Par contre, depuis 2012, les producteurs ou détenteurs d'une quantité de bio-déchets supérieures à 10 tonnes par an sont déjà tenus de mettre en place eux-mêmes un tri à la source, et une valorisation organique de ces déchets. Ces principes sont applicables à nos marchés forains par exemple, sur les 59 communes de la Métropole. Le compostage citoyen est maintenant pris en charge dans le cadre d'un marché public, par Triève Compostage et la coopérative Pistyle, qui est labellisée « Lyon, Ville Equitable et Durable ».

Dans le cadre de ma délégation, nous travaillons en coopération étroite avec Emeline Baume et je favorise en priorité le développement des composteurs de quartier dans nos 43 jardins partagés, car ils valorisent le compost directement sur place. Et je vous annonce que dorénavant, grâce à ce partenariat avec la Métropole et au soutien sans faille d'Emeline Baume, chaque nouveau jardin partagé lyonnais intégrera un composteur de quartier, financé par la Métropole.

Par ailleurs, la Ville de Lyon est mobilisée depuis longtemps sur le compostage, nous multiplions ainsi les expérimentations, et notre territoire peut être vu comme l'aiguillon de la Métropole. Différentes initiatives sont prises, souvent en lien avec les Conseils de quartiers et les mairies d'arrondissement, et la dernière en date, comme l'a rappelé madame la Maire du 7e, est effectivement l'ouverture de notre plus grand composteur, sur la place Jules Guesde, qui réunit déjà une soixantaine de familles et en complément du compostage traditionnel, l'Association Eiseinia propose du lombricompostage sur d'autres sites.

Je tiens à rappeler également que 15 espaces de compostage ont été installés pour les particuliers dans nos parcs et jardins publics. Un composteur est mis aussi à disposition de nos

agents municipaux sur le site de la rue du Griffon, c'est un projet qui crée du lien et de la convivialité et permet ainsi de décroisonner nos services tout en favorisant l'embellissement du cadre de travail, puisque le compost alimente les plantes vertes des bureaux. Et je souhaite que d'autres sites soient équipés à l'avenir.

Pour ce qui concerne la restauration, les professionnels produisent en France chaque année 1,5 million de tonnes de déchets alimentaires. Et les restaurateurs labellisés « Lyon, Ville Equitable et Durable », et il y en a beaucoup dans le 7ème arrondissement, comptent parmi les professionnels les plus engagés sur le compostage de leurs déchets. Certains d'entre eux ont également avec d'autres restaurateurs, été mobilisés sur l'expérimentation visant à proposer le « gourmet bag » qui permet aux clients de rentrer chez eux avec les restes de leur repas

Et une grande partie de nos labellisés organisent également des ateliers de cuisine « zéro déchet » pour apprendre aux Lyonnaises et aux Lyonnais à cuisiner toutes les parties des fruits et des légumes. Car avant de valoriser les déchets, la première priorité est bien de limiter au maximum leur production.

Nous avons également mené une étude sur le compostage avec les restaurateurs du Vieux Lyon et de la Guillotière. Le principal frein pour eux est l'espace nécessaire dédié à l'installation d'un bac qui serait fléché sur les bio-déchets dans leurs locaux, sur l'espace public. Au regard de la demande citoyenne et professionnelle, il est vrai que le nombre de composteurs n'est pas à la mesure des enjeux. Mais je tiens à saluer l'investissement des mairies d'arrondissement des citoyens, qui se mobilisent au quotidien.

Et pour finir, l'action de l'Association Lyonnaise les Compostiers, qui a participé à la mise en route de nombreux projets dans toute l'agglomération, dont le composteur Jules Guesde. Cette association pionnière, elle aussi labellisée « Lyon, Ville Equitable et Durable », est engagée depuis bientôt 10 ans sur le compostage.

Et je vous invite à consulter la carte, visible sur leur site Internet, qui localise déjà plus de 50 composteurs dans nos neuf arrondissements.

Dans le cadre de notre club des labellisés, j'ai mobilisé un collectif d'acteurs pour accompagner les Compostiers, et travailler à une meilleure valorisation des bio-déchets des professionnels labellisés « Lyon Ville Equitable et Durable ». Qu'il s'agisse de restauration collective, des maraîchers, des forains ou des fleuristes, les gisements sont nombreux et j'espère que les collectivités seront au rendez-vous pour soutenir tous ces projets innovants autant que nécessaire.

En tout cas vous l'avez compris, si la Ville de Lyon et ses neuf mairies d'arrondissements sont déjà très engagées sur le compostage, aux côtés de toutes les parties prenantes du territoire, nous avons la chance d'avoir le soutien sans faille de la Métropole et en tout cas merci de votre attention.

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2017/2935 - Approbation du compte de gestion 2016

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, Rapporteur : Monsieur le Ministre, mes chers collègues, ce premier rapport a reçu un avis favorable de la commission des Finances.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Abstention de M. BOUDOT)

2017/2936 - Vote du compte administratif 2016. (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, Rapporteur : Ce rapport qui entrainera des développements un peu plus longs a reçu également un avis favorable de la commission.

Avant de présenter le rapport 2016 proprement dit, j'insisterai en particulier sur 3 points :

Cet exercice a été marqué par un certain nombre d'évènements, parmi lesquels il me semble d'ores et déjà important d'insister notamment sur l'organisation de l'EURO 2016, qui a généré à la fois des dépenses (2,4 M€) et des recettes (1,2 M€) supplémentaires mais exceptionnelles pour cet exercice. Par ailleurs, la troisième année de contribution de la Ville au redressement des finances publiques, à hauteur de 13,7M€ ne vous a pas échappé.

Le deuxième point le plus important me semble toutefois de souligner que cet exercice s'achève, et vous le constaterez sur des résultats très positifs, preuves de la pertinence de notre stratégie financière, y compris dans un contexte de forte contrainte budgétaire.

Ainsi, 2016 se caractérise de manière particulièrement satisfaisante, par une épargne brute qui se maintient au-delà de 80 M€, un encours de dette de 409 M€ au 31 décembre 2016, en repli pour la deuxième année consécutive, et une capacité de désendettement qui s'élève à 5,1 ans, ce qui est par rapport à beaucoup d'autre ville notre strate tout à fait exceptionnelle.

Ces résultats, enfin, sont en grande partie dus à la poursuite des actions de notre plan « marges de manœuvre » initié dès 2014.

Je rappelle, que ce plan est destiné, au-delà des efforts de gestion récurrents, à compenser et absorber les progressions de dépenses règlementaires et les pertes conséquentes de recettes qui nous sont imposées.

Ces actions se sont traduites sur l'exercice 2016 par un gain à hauteur de plus de 8,6 M€, dont l'essentiel est constitué d'économies de dépenses (5,6 M€) mais également de recettes supplémentaires (3 M€).

Ces « gains » ont ainsi concouru, comme nous allons le voir dans la présentation ci-après, à minorer l'évolution de nos dépenses de fonctionnement et majorer celle de nos recettes de fonctionnement, favorisant par répercussion notre épargne et plus largement notre situation financière.

I- Dépenses réelles de fonctionnement 2016

Comme d'habitude, commençons cette présentation, par la section de fonctionnement.

Vous le savez, la section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement des services de la ville, et principalement :

- les charges de personnel,
- les achats de fournitures et de prestations,
- les subventions,
- les frais financiers.

L'ensemble de ces dépenses de fonctionnement s'élèvent comme vous pouvez le constater à 583,6 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent entre 2015 et 2016, une progression brute de 2,3% et une évolution retraitée de + 0,4%.

Pour comparer les résultats à périmètre constant, l'évolution brute doit en effet être retraitée d'un certain nombre de mouvements exceptionnels, que sont principalement sur 2016 : les dépenses engagées pour l'organisation de l'EURO 2016 et le règlement de l'indemnité au LOU Rugby, pour la résiliation anticipée du Bail Emphytéotique Administratif (BEA) du Matmut Stadium (11,3 M€).

Cette évolution parfaitement maîtrisée de + 0,4%, est à souligner et à rapprocher de l'évolution qui était anticipée au BP 2016 à + 0,2%.

Soulignons également que cette évolution résulte plus particulièrement : d'une diminution de nos charges financières et des efforts réalisés dans le cadre de notre chantier « marges de manœuvre » dont j'ai déjà parlé tout à l'heure.

Il faut savoir tout de même que hors les économies induites par ce plan, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement aurait été majorée de 1%, en brut comme en retraité, comme cela vous apparaît sur le graphique qui vous est présenté.

Le détail de l'évolution des chapitres qui apparaît sur le graphique montre par ailleurs des évolutions contrastées d'un poste de dépenses à l'autre, évolutions sur lesquelles nous reviendrons en quelques mots un peu plus tard.

Commençons, si vous le voulez bien par le zoom sur la masse salariale car vous le savez ce poste de dépenses est le plus important.

La masse salariale s'élève à 326,5 M€, et représente sur l'exercice 2016, 56 % de nos dépenses de fonctionnement, soit une proportion stable par rapport à 2015.

L'évolution brute de la masse salariale s'est élevée à 1,8 %. Une fois retraitée, l'évolution de la masse salariale s'élève à 2 % entre le CA 2015 et le CA 2016, soit une progression en volumes de 5,8M€, contre une progression de 7,7 M€ en 2015.

Notons que cette évolution aurait été de 2,4% hors l'impact de la mise en œuvre de mesures de marges de manœuvre, au lieu des 2% que je viens d'invoquer.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de l'évolution de la masse salariale :

Tout d'abord le classique solde du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui dépend de la structure de nos effectifs. Il est l'un des principaux facteurs d'évolution sur l'année 2016 puisqu'il a généré une progression de 2,5 M€, soit 0,8 % de la masse salariale.

Les différentes mesures nationales ont contribué pour leur part à hauteur de 1 M€ à la hausse constatée, soit 0,3% de la masse salariale.

Ces mesures ont principalement consisté dans la hausse du point d'indice de 0,6 % au 1er juillet 2016, la nouvelle hausse des différents taux de charges sociales ou encore la 1ère phase de mise en œuvre du PPCR (Protocole relatif aux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et à l'avenir de la fonction publique).

Les mesures de politiques sociales sont également en progression de 0,9 M€, soit 0,3 % de la masse salariale. Cette progression touche essentiellement la revalorisation des contrats santé et prévoyance et la subrogation.

Enfin, au niveau des effectifs, on observe une progression de la dépense relative aux effectifs non permanents à hauteur de 2,9 M€, soit 0,9 % de la masse salariale.

Cette hausse résulte essentiellement d'une progression des besoins dans le secteur culturel, en particulier pour les fouilles archéologiques (compensation par des recettes), et dans le secteur de l'Education, en lien avec les rythmes scolaires et les remplacements d'agents en absence longue durée.

On observe encore au niveau des effectifs, une progression très ténue de la dépense pour les effectifs permanents, de moins de 0,3 M€, soit 0,1 % de la masse salariale.

Enfin, les mouvements opérés sur les postes ont conduit vers :

D'une part, la création de 48 postes, principalement dans les bibliothèques (préparation de l'ouverture de 3 nouveaux équipements), à l'Education (en lien avec la carte scolaire) et aux sports (dans la perspective de l'ouverture des gymnases Bon Lait et Halle aux Fleurs).

D'autre part, ces mouvements opérés ont conduit également à constater la suppression de 68 postes, principalement dans les domaines du sport avec le départ de l'Olympique Lyonnais, de l'éducation avec l'effectivité du redéploiement de 20 agents de l'internat Favre en 2016, ou encore la délégation générale à l'immobilier et aux travaux.

L'effet positif de ces suppressions, supérieures en nombre aux créations, sur les dépenses de masse salariale 2016 n'aura pas été immédiat en raison des décalages qui existent entre le temps des décisions et de leur mise en œuvre.

On peut noter que les effectifs étaient d'ores et déjà en baisse de 15 ETP en décembre 2016 par rapport à décembre 2015.

Après la masse salariale, penchons-nous sur les autres dépenses réelles de fonctionnement et, tout d'abord, le deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement concerne les « charges à caractère général ».

Elles s'élèvent, comme vous pouvez le constater, à 105,5 M€ et enregistrent une légère hausse de 0,9%. Une fois retraitées, principalement des dépenses liées à l'EURO 2016, l'évolution devient même négative et s'établit à - 0,1%, à comparer à l'évolution attendue au BP 2016, soit +0,3%.

Cette évolution résulte, au-delà des efforts qui ont été sollicités auprès de l'ensemble des services de la Ville dans le cadre de la poursuite du plan marges de manœuvre, d'éléments conjoncturels. Ces éléments conjoncturels, j'y reviens une fois encore, le départ de l'Olympique Lyonnais du Stade de Gerland, lequel génère une économie de près de 500 k€ sur les dépenses d'entretien de la pelouse, de nettoyage et de fluides.

Ou encore la réduction des dépenses de carburant, près de 115k€ de gain, induite par les baisses combinées des consommations et du prix moyen des carburants.

Autre poste, les subventions aux personnes de droit privé retraitées s'élèvent à 65,6 M€ et progressent de 0,7 %. Cette progression résulte principalement :

- de l'élargissement des périmètres des MJC, Centres sociaux et Maisons de l'Enfance, dans le cadre des rythmes scolaires (+600k€). Augmentation du nombre d'animateurs en lien avec la hausse des effectifs, création de postes de directeurs adjoints et de référents sanitaires, et dans une moindre mesure hausse des crédits destinés aux transports des enfants.

- de la remise à niveau de la subvention au Comité des œuvres sociales (+400k€), réévaluée de surcroît de 143 k€ pour tenir compte notamment de l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Il est à souligner que plusieurs secteurs ont par ailleurs engagé des efforts importants sur cette nature de dépenses, avec des réductions de subventions opérées dans les domaines notamment de la culture avec le gel ou la réduction des subventions versées à l'Opéra, aux Subsistances, ou encore le domaine des sports avec la réduction des subventions aux clubs sportifs dont l'OL (-265 k€) ou le LOU Rugby (-50k€).

Quant aux subventions aux organismes publics retraitées, elles s'élèvent à 14,4 M€ et sont donc en baisse de 3,5 %. Cette baisse est essentiellement liée à la réduction à hauteur de 608 K€ de la subvention versée au CCAS. Elle traduit les efforts réalisés par ce dernier, ce qui s'est traduit à la fois par l'amélioration de la gestion des EHPA qui sont conservés et par la fermeture de certains d'entre eux, tels que Viricel et Nérard.

Un autre poste : les frais financiers qui apparaissent en forte diminution puisqu'ils passent de 11,9 M€ en 2015 à 8,4 M€ en 2016, soit un repli de près de 29 %. Ce très fort repli s'explique à la fois par des taux d'intérêt historiquement bas appliqués à un encours de dette en baisse et aussi par la réduction du montant des indemnités de remboursements anticipés d'emprunts. Il faut savoir en effet que si les taux d'intérêts sont historiquement bas et poussent la Ville à vouloir les négocier à la baisse dans le cadre de nos prêts, les indemnités de remboursement anticipés contractuellement dues dans les opérations de réaménagement peuvent, pour une grande partie d'entre elles, être pénalisantes et empêcher tout équilibre financier favorable de la renégociation. Ce qui fait que dans ce genre de cas, nous renonçons purement et simplement à renégocier le prêt.

Enfin, le poste « Autres charges », pour en terminer avec les dépenses de fonctionnement, correspond à différentes participations obligatoires versées par la Ville (tels que le Conservatoire ou les écoles privées), aux participations versées pour l'équilibre des budgets annexes des Célestins et de l'ONL, ou encore aux dotations des mairies d'arrondissement, aux FPIC et aux charges exceptionnelles. Ce poste s'élève au total à plus de 63 M€ et il est en forte augmentation de 20,8 %.

Cette progression des dépenses s'explique essentiellement par le versement exceptionnel de l'indemnité au LOU Rugby pour le Matmut Stadium, dont j'ai déjà parlé tout à l'heure, et par la nouvelle montée en puissance du FPIC qui atteint 5,3 M€ en 2016 contre 4 M€ en 2015, soit une évolution notable de 33,7 %.

Je termine par les dépenses réelles de fonctionnement par mission. On peut constater sur le camembert qui s'affiche que la répartition des crédits de fonctionnement par grande mission de la Ville est stable pour la plupart d'entre elles d'un exercice à l'autre. Cette répartition est assez naturellement représentative du poids financier de chacune de nos politiques publiques. Plus du quart des crédits de la Ville sont ainsi consacrés à l'Enfance pour 48 M€ et à l'Education pour 100 M€, soit un total pour les deux de 148 M€.

La Mission Espace public représente 48 M€, soit 8 % des dépenses de fonctionnement contre 7 % au CA 2015, elle progresse de 8,1 M€ entre les deux exercices mais principalement du fait du versement de l'indemnité pour le Matmut Stadium.

Enfin, la part de la Mission Sports est également en progression, elle passe de 4 % à 5 % et atteint 26 M€. Elle enregistre ainsi une augmentation de 2,5 M€ de 2015 à 2016, évolution liée aux dépenses, encore une fois, de l'Euro 2016.

II - Recettes réelles de fonctionnement 2016

Après les dépenses de fonctionnement, attachons-nous maintenant aux recettes réelles de fonctionnement qui s'élèvent comme cela apparaît sur le tableau à 663,7 M€. Une remarque initiale : les recettes réelles de fonctionnement sont en léger repli de -0,5 % du Compte Administratif 2015 au Compte Administratif 2016. Il s'agit toutefois d'une évolution brute qui doit être retraitée, comme pour les dépenses, de divers éléments afin de permettre des comparaisons à périmètres constants. Ainsi, l'évolution retraitée s'établit à +0,3 % et est à comparer à l'augmentation de 4,1 % intervenue au CA 2015, augmentation alors principalement portée par la hausse des taux d'imposition et à l'évolution qui a été anticipée au BP 2016, soit 0 %. Les recettes réelles de fonctionnement retraitées enregistrent donc une progression de 2 M€ et passent de 657 M€ à 659 M€ entre 2015 et 2016.

Une fois encore, les marges de manœuvre ont permis une amélioration puisque dans le cas contraire, l'évolution aurait été négative à -0,1 % en lieu et place des 0,3 % constatés.

1 - Fiscalité directe

Parmi les recettes de fonctionnement, nous allons en examiner quelques-unes et en premier lieu, la fiscalité directe qui augmente de 1,9 %. Le produit de fiscalité représente en effet le premier poste de recettes de la section de fonctionnement. Il s'élève à 348 M€ en 2016 contre 341 M€ en 2015, soit un supplément ressources de 7 M€ entre les deux exercices. Il enregistre ainsi une évolution de 1,9 % du CA 2015 au CA 2016 contre 8,2 % l'an dernier.

Quatre facteurs sont impliqués dans cette évolution :

- Premier facteur : la stabilité des taux. Les taux ont en effet été maintenus à leur niveau 2015, conformément aux engagements pris par le Maire en début de mandat.

- Deuxième facteur : la revalorisation générale des bases. Le coefficient de majoration forfaitaire a été voté pour 2016 par le Parlement à 1 % pour nos trois taxes. Pour mémoire, notre hypothèse au BP 2016 avait été établie sur un CMF de seulement 0,5 %.

- Troisième facteur : l'évolution physique des bases. Les bases de taxes d'habitation enregistrent en 2016 un repli inédit de 0,9 %, comme le montre le graphique qui est affiché. Ce qui conduit à une évolution forte, une évolution totale des bases de TH de 0,1 %, niveau historiquement bas, jamais observé jusqu'ici : 0,1 % seulement.

L'évolution physique négative des bases de taxes d'habitation résulte de la très forte progression des bases exonérées. Il faut souligner le caractère erratique des mesures gouvernementales.

Par exemple et pour mémoire, en 2008, le gouvernement supprimait la demie part fiscale supplémentaire dite « des veuves ». Cette décision dont le plein effet a été atteint en 2013 a eu pour conséquence de relever le revenu fiscal de référence d'un certain nombre de seniors modestes qui se sont retrouvés de fait imposables à la taxe d'habitation là où ils en étaient jusqu'alors exonérés. Pour neutraliser cet effet, un aménagement a été introduit dans la loi de finances pour 2016, lequel rétablit de manière pérenne l'exonération de la taxe d'habitation pour les personnes qui en étaient encore bénéficiaires en 2015. Cet aménagement a ainsi ramené un sursaut du

nombre de personnes exonérées en 2016, ce qui explique la très forte évolution constatée des exonérations et par voie de conséquence, l'évolution physique négative des bases nettes.

D'une façon générale, toutes ces évolutions qualifiées précédemment d'erratiques que nous constatons depuis 3 ans sur nos bases de taxes d'habitation, résultent en totalité de dispositions nationales.

Ces dispositions impactent, soit le seuil du revenu fiscal de référence, soit le revenu fiscal de référence des contribuables, ce qui dans les deux cas provoque de fortes évolutions, à la hausse ou à la baisse, dans les exonérations de taxe d'habitation et par répercussion de fortes évolutions favorables ou défavorables sur notre base de taxe d'habitation.

L'évolution physique des bases de taxe foncière sur le bâti est en 2016 de 2,1%, ce qui, avec un coefficient de majoration forfaitaire à 1%, porte leur progression totale à 3,1%.

L'évolution physique des bases de taxe foncière intègre en 2016 les effets de la suppression partielle de l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les constructions neuves, reconstructions et additions de constructions.

- Enfin, quatrième et dernier facteur d'évolution du produit de fiscalité direct en 2016, il intègre la majoration de 20 % portant sur les résidences secondaires, qui a été instaurée pour la première fois sur cet exercice.

Nous en avons fini avec la fiscalité directe, voyons à présent la fiscalité indirecte.

2 - Fiscalité indirecte

Son produit s'élève en 2016 à 66,7 M€. Retraité du remboursement de crédit de TVA perçu en 2015 au titre de l'ONL, il progresse de 10,3 % de compte administratif à compte administratif.

Deux évolutions sont plus particulièrement à mettre en lumière :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation, corrélée à l'activité du marché immobilier, qui s'élève en 2016 à 32,9 M€ et progresse ainsi de près de 50 % des recettes de ce poste. Elle enregistre une progression de 17 % entre 2015 et 2016, ce qui représente une somme de 4,7 M€ ;

- Dans le même temps, le produit du stationnement de surface progresse de plus de 600 k€, soit 4,4 %. Cette évolution résulte principalement des extensions du stationnement payant, de l'augmentation de la vignette résidents et du renforcement du dispositif de contrôle du stationnement.

3 – Les dotations de l'État

N'oublions pas à présent d'aborder les dotations de l'État qui encore une fois diminuent : elles diminuent de 13,6 %.

Cette baisse des dotations, enclenchée depuis 2010, se poursuit et s'amplifie, du fait de la contribution 2016 des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, qui s'élève pour la deuxième année consécutive à 3,7 milliards d'euros.

Cette baisse des dotations s'est traduite pour Lyon par une baisse de 13,7 M€ de sa dotation forfaitaire, qui passe ainsi de 85,8 M€ en 2015, à seulement 72,1 M€ en 2016.

Nous reviendrons sur cette évolution négative.

La Ville de Lyon a de nouveau perçu en 2016 la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale ou DSU, soit 4,8 M€, montant inchangé depuis 2009.

Notons toutefois qu'en raison de la réforme de la DSU, intervenue en loi de finances 2017, la Ville de Lyon n'est plus éligible à cette dotation à compter de 2017. Celle-ci va donc s'éteindre progressivement, conformément au processus mis en place, en quatre années.

Quant à la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), elle est préservée à 2,4 M€.

Enfin, la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle, variable d'ajustement historique de l'enveloppe normée, elle enregistre cette année des diminutions importantes, qui devraient conduire à sa disparition totale. Pour mémoire, cette recette s'établit en 2016 à 564 k€. Elle diminue de 15% par rapport à 2015.

Depuis 2013, nous pouvons constater sur la dotation forfaitaire, un certain nombre d'évolutions : depuis 2013, la dotation forfaitaire de la Ville de Lyon a été réduite, en cumulé, de 31 M€, et elle est ainsi passée de 103,3 M€ à 72,1 M€.

Ce repli est le résultat de trois facteurs : deux négatifs et un positif.

- deux facteurs d'évolution à la baisse :

- La contribution de la ville au redressement des finances publiques, soit une perte cumulée de 27,8 M€ ;

- L'application de l'écrêtement qui, sur la seule période 2013/2016, a représenté une baisse complémentaire de 5,6 M€.

- quant au facteur d'évolution à la hausse :

Il s'agit de la population, puisque celle-ci a engendré une recette supplémentaire de 2,3M€ sur la période.

4 – Les recettes propres

Regardons à présent rapidement les recettes propres.

Ce poste regroupe les recettes tirées de l'activité des services, de l'occupation du domaine public et les recettes de loyers. Elles s'élèvent à 57,2 M€. Mais une fois retraitées, les recettes propres de la Ville évoluent seulement de 4,9 %.

Les principaux facteurs de cette évolution très positive sont :

- L'augmentation des recettes de chantiers liées aux fouilles archéologiques,
- L'augmentation des recettes liées aux terrasses, kiosques, halles et marchés,
- La forte progression, pour la deuxième année consécutive, des recettes des piscines, sous le double effet de la hausse des tarifs intervenue en 2015, et de la fréquentation.

5 – Les autres recettes

Pour en terminer avec les recettes de fonctionnement, quelques mots sur les autres recettes.

Il s'agit :

- des recettes exceptionnelles,
- des atténuations de charges,
- des produits financiers,
- et des autres participations, telles que les participations de la CAF aux titres du CEL (Contrat Educatif Local), de la PSEJ (Prestation de service Enfance-Jeunesse) et bien sûr, des rythmes scolaires.

Ces autres recettes s'élèvent à la somme globale de 40,9 M€. Ce qui représente, une fois retraitées, une évolution de 6,3 %. Cette évolution, encore une fois, est due essentiellement aux participations reçues au titre de l'EURO 2016.

III - DETERMINATION DES RATIOS D'EPARGNE

Après avoir étudié les recettes et les dépenses, nous allons à présent analyser les conséquences de ces évolutions sur les soldes de gestion de notre compte administratif, qui sont :

- L'épargne de gestion ;
- L'épargne brute.

1. L'épargne de gestion : les recettes de gestion retraitées enregistrent en 2016 une progression de 0,6 %. Ce qui représente une progression convenable au regard de la baisse des dotations et de l'évolution très défavorable de nos bases de taxe d'habitation.

Les dépenses de gestion retraitées connaissent pour leur part, une progression de 1,5 % sur l'exercice, à comparer à celle observée en 2015 qui était de 1,7 %.

Cette progression est d'autant plus satisfaisante qu'elle s'inscrit dans un contexte marqué par de fortes contraintes exogènes sur la masse salariale et par la montée en puissance du FPIC.

Enfin, conséquence toutefois de l'effet ciseaux constaté, l'épargne de gestion enregistre un repli de 4,3M€, soit -4,7 % entre 2015 et 2016.

2. Résultat financier :

Quelques observations à présent sur le résultat financier.

Comme vous pouvez le remarquer, il progresse très fortement, puisqu'il s'améliore de 3,5 M€, soit 33,3 %. Cette forte progression du résultat financier est le résultat de l'important repli des frais financiers, lesquels bénéficient :

- de la baisse des taux courts et longs depuis 2014, et ainsi de la baisse des intérêts générés par la dette,

- de la progression des produits tirés de la gestion de la trésorerie (tels que les billets de trésorerie),

- et du moindre montant des indemnités de remboursement anticipé réglées sur l'exercice, dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Il s'agit cependant d'une situation exceptionnelle, qui pourrait éventuellement se poursuivre encore quelques mois, la BCE ayant annoncé qu'elle souhaitait maintenir ses taux à des niveaux très bas pour soutenir la reprise, mais néanmoins tout cela est voué à disparaître.

La Ville, comme toutes les collectivités, bénéficie aujourd'hui de cette situation, mais verra nécessairement ses frais financiers ré-augmenter à terme.

3. Epargne brute :

Enfin, je vais vous parler brièvement de l'épargne brute, qui est, je vous le rappelle, le solde entre l'épargne de gestion et le résultat financier. Elle atteint 80,8 M€ en 2016, soit un retrait de moins de 1 M€ par rapport à 2015.

La forte progression de ce résultat financier compense, en 2016, le retrait de l'épargne de gestion, et permet à l'épargne brute de se stabiliser entre les deux exercices.

Ce maintien de l'épargne brute dans un contexte de forte tension sur les finances publiques, résulte, pour une large part, encore une fois, de la mise en œuvre efficace du Plan Marges de manœuvre.

Rappelons en effet que l'ensemble des actions de ce plan se sont traduites sur l'exercice par un gain à hauteur de plus de 8,6 M€.

Hors ces actions, l'épargne brute aurait été de 72,2 M€, soit un retrait de plus de 9 M€ (ce qui aurait représenté une baisse de -11,5 %).

IV - DEPENSES D'EQUIPEMENT DE L'EXERCICE

Abordons à présent les dépenses d'équipement de l'exercice et leur évolution.

1 - Evolution des dépenses d'équipement :

Les dépenses d'équipement comprennent les opérations impactant, je vous le rappelle, le patrimoine de la Ville :

- acquisitions mobilières et immobilières,
- aménagements du patrimoine existant,
- construction d'équipements nouveaux.

Les subventions d'équipement attribuées à des tiers constituent également des dépenses d'équipement.

En 2016, je vous indique que les dépenses d'équipement s'établissaient à 95,4 M€ contre 103 M€ en 2015.

Elles restent ainsi, sur un niveau soutenu en ce début de mandat, conformes à l'objectif de réalisation annuel moyen qui avait été fixé à 100 M€ par an sur le plan de mandat pour un plan total de 600.000 M€.

Les principales composantes des dépenses d'équipement 2016 sont les suivantes :

- 58 M€ pour les travaux,

- 18 M€ pour les acquisitions,
- 21 M€ pour les subventions d'équipement,
- et 4 M€ pour les frais d'études.

Ces dépenses d'équipement ont permis de financer à la fois l'achèvement des opérations d'investissement qui avaient été lancées au cours du mandat précédent.

Mais encore le lancement des nouvelles opérations de la PPI 2015-2020.

2 - Ventilation par mission :

Pour terminer ce chapitre quelques mots sur la répartition des dépenses d'équipement par mission.

Vous constaterez que la répartition des crédits d'investissement par grandes missions de la collectivité est relativement stable par rapport à 2015. La diminution globale des dépenses d'équipement, passées encore une fois, de 103 M€ en 2015 à 95 M€ en 2016, se répercute de façon assez homogène sur chacune des grandes missions que sont les sports, les espaces publics, la culture et le patrimoine.

La progression de la mission Education marque toutefois la priorité qui a été donnée à ce secteur sur ce mandat.

V - Recettes d'investissement

Quelques mots à présent sur les recettes d'investissement de la ville.

Elles s'établissent à 30,5 M€ en 2016, contre 32,6 M€ en 2015. Ces recettes se décomposent selon leurs principaux postes tel qu'affiché à l'écran. Parmi celles-ci, citons principalement :

- le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui s'établit à 14,4 M€ contre 14,5 M€ en 2015. Cette relative stabilité est liée à des dépenses d'équipement 2013 quasiment identiques à celles de 2014, soit 153 M€ chaque année.

- les « produits de cession d'immobilisations et legs » quant à eux, incluent les produits de cessions foncières qui s'élèvent en 2016 à 7,2 M€. Ils ont été pour l'essentiel alimentés par la vente :

- . d'un tènement rues Baraban et Paul Bert pour un montant de 2 M€ ;
- . d'un terrain sis 1 rue Alexander Fleming pour 1,7 M€ ;
- . d'un terrain et un bâtiment sis 22 rue Berty Albrecht pour un montant total de 1,3 M€.

VI - Evolution de la dette

Enfin, quelques mots sur les subventions d'équipement reçues par la Ville en 2016 pour diverses opérations, qui se sont élevées à 5,2 M€. Parmi ces subventions d'équipement, je citerai en particulier :

- le versement de 1,4 M€ par l'aménageur du Projet Urbain Partenarial (PUP) Berliet pour la construction d'un groupe scolaire, d'un EAJE, et l'extension de réseaux d'électricité dans ce secteur ;

- je citerai encore des recettes de la CAF pour la construction de nouveaux équipements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) pour un total de 1,4 M€.

Enfin, pour en terminer avec cette présentation du CA 2016, il fallait bien que ça arrive un jour, nous aborderons le sujet important de la dette, ce n'est pas tout à fait fini.

Nous avons trois sections :

- l'évolution de l'encours de dette,
- la gestion active de la dette,
- et la capacité de désendettement.

Tout d'abord, l'évolution de l'encours de la dette de la ville.

Le financement de la section d'investissement a été en partie assuré grâce au recours, à hauteur de 36,6 M€, d'emprunts nouveaux, à comparer aux 49,1 M€ remboursés dans le même temps, sur l'encours préexistant.

L'encours de dette s'établit de ce fait à 402 M€, auquel il convient d'ajouter les 7 M€ d'avance sur FCTVA obtenu en 2015 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'encours de dette s'élève donc au 31 décembre 2016 à 409 M€.

Avec 409 M€, l'encours de dette de la ville est en repli significatif de 12,5 M€ par rapport au CA 2015 où il était de 421M€, et de 15 M€ par rapport au CA 2014.

En se désendettant pour la 2e année consécutive, la Ville de Lyon respecte aisément l'un de ses principaux engagements financiers du mandat : la maîtrise de son endettement.

Cet encours représente et c'est important de le souligner, un endettement de 792 € par Lyonnais. Pour mémoire, la moyenne de la strate des villes du même ordre s'élève à 1 176 €. La Ville reste donc bien en deçà de cette moyenne, vous ne serez pas surpris car ce n'est pas nouveau.

A présent, quelques précisions sur la gestion active de la dette.

Le rapport du Maire, comme vous le savez, qui chaque année accompagne le compte administratif, est enrichi dans sa partie dédiée à l'analyse de la gestion active de la dette et de la trésorerie.

De façon synthétique je mettrai donc ici simplement en évidence un point particulier sur ce sujet : celui du recours toujours important aux emprunts obligataires, dont l'intérêt financier par rapport à l'offre bancaire traditionnelle se confirme.

Sur les 36,6M€ d'emprunts mobilisés par la Ville en 2016 comme je l'indiquais tout à l'heure, 25 M€ l'ont été par ce biais.

La part de l'obligataire passe ainsi de près de 37 % en 2015 à plus de 43 % dans l'encours global.

Enfin, et ce sera le dernier tableau, mais qui est tout à fait remarquable, vous pourrez constater que grâce à la gestion que nous avons menée nous sommes fiers de pouvoir dire aujourd'hui que notre capacité de désendettement est seulement de 5,1 années. Je veux dire que la plupart de communes de France, les petites et les grandes, souhaiteraient présenter de tels chiffres.

Comme je l'avais promis j'en ai presque terminé. Comme chaque année en collaboration étroite avec les services des Finances de la Ville et en particulier sa directrice, j'ai essayé d'être le plus clair, le plus complet, le plus pédagogique et le plus transparent possible. J'espère chaque année y parvenir. J'espère que les interventions des membres de l'opposition notamment, ne me décevront pas

Je vous remercie de votre attention.

M. le MAIRE : Il faut faire attention aux limites actuellement. Je donne la parole à Mme Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les élus, le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire a voté contre le budget 2016, nous voterons donc contre le compte administratif qui n'est finalement que la traduction et l'application concrète de ce budget.

Je ne m'étendrai pas sur ce vote d'opposition car il est hélas récurrent depuis 2014 et surtout cohérent avec les valeurs que nous défendons pour notre ville.

Nous souhaitons, en effet, un développement des services publics de proximité plutôt que leur démantèlement, la protection de notre patrimoine municipal plutôt que sa braderie au plus offrant, une politique plus ambitieuse en matière d'économie sociale et solidaire, de lutte contre la pollution atmosphérique, une priorité donnée aussi à la Petite enfance, l'éducation, la culture pour tous et une plus grande considération également pour nos aînés.

Bref, nos projets pour notre ville sont divergents, ce n'est un secret pour personne, inutile de s'appesantir sur ce point.

Autre raison de notre vote Contre sur ce compte administratif, c'est qu'il entérine, comme le budget d'ailleurs, le fait que notre ville n'applique pas la loi PML en matière de gestion des équipements de proximité. En effet, le calcul des Etats spéciaux d'arrondissement dont les budgets d'arrondissement présents dans ce Compte administratif, devrait s'appuyer sur l'inventaire des

équipements de proximité, inventaire que vous vous refusez, Monsieur le Ministre et Maire, à faire voter et ce, malgré la loi.

Alors, faute de dialogue politique possible avec votre municipalité, alors que nous vous alertons sur ce point depuis un an et demi sans avancer, le Conseil du 1er arrondissement m'a récemment autorisé à saisir le Tribunal administratif....

Cela vous fait sourire, moi aussi, Monsieur Collomb, car je vous avoue que je ne m'imaginai pas alors saisir le Tribunal administratif face à un Ministre de l'Intérieur qui maintient sa ville hors la loi.

Dernier point, cet après-midi, comme lundi dernier d'ailleurs, vous avez introduit la séance, à la fois en tant que Maire, Président de la Métropole et Ministre de l'Intérieur. C'est donc au Ministre que je vais m'adresser.

Depuis plusieurs années, des groupuscules d'extrême droite se développent dans notre ville en toute impunité, malgré leurs agissements violents et délictueux. Cela a commencé par des locaux soi-disant associatifs, des bars également, dans le 5ème arrondissement. Puis, par des tags fascistes qui se sont développés de plus en plus régulièrement sur les murs de notre ville.

Aujourd'hui, ces groupuscules se déplacent de plus en plus régulièrement et font des descentes dans des quartiers ciblés, parfois le 7ème arrondissement, parfois les pentes ou le plateau de la Croix-Rousse. Ils défilent, ils intimident, ils détériorent aussi des locaux ciblés. Je pense à la maison des passages dans le 5ème arrondissement, à la Plume Noire ou radio Canut dans le 1er arrondissement.

A chaque fois ces lieux ont déposé plainte, ses structures également, et à ma connaissance il n'y a pas encore eu de suite à ces plaintes au jour d'aujourd'hui.

Les Lyonnais et les Lyonnaises subissent une présence toujours plus pesante avec une nouvelle action coup de poing ce weekend, et l'occupation d'un immeuble vacant, 18 rue Port du Temple, dans le 2ème arrondissement. Occupation revendiquée par un groupe d'extrême droite, appelé « Action sociale », soutenu par le GUD, qui a donc investi les locaux avec le slogan « du logement pour les Français ».

Ce groupe communique allègrement sur les réseaux sociaux, il appelle au don, il appelle au rassemblement depuis qu'un huissier de justice est passé ce matin, et j'imagine à votre demande et c'est une bonne chose.

Indiquons aussi évidemment qu'ils ne se rendront pas.

Monsieur le ministre, il y a plusieurs menaces qui pèsent dans notre pays. Vous avez parlé du terrorisme tout à l'heure. Il y a également celle de l'extrême droite et qui est grave.

Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire voudrait savoir comment en tant que Ministre de l'Intérieur vous comptez combattre ces agissements violents, haineux, illégaux et xénophobes y compris dans notre ville.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2ème arrondissement : Monsieur le maire je vais vous parler du compte administratif. Vous nous demandez aujourd'hui d'approuver ce compte, qui comme chacun le sait sera le dernier document budgétaire que vous nous présentez en tant que Maire et ça sera donc pour nous l'occasion de faire un bilan financier de vos trois dernières années de mandat à la tête de l'exécutif de la Ville.

Richard Brumm a cherché à nous endormir avec une longue présentation, visant à nous démontrer qu'il connaissait son sujet, ce que personne ne lui a jamais contesté, et à nous faire croire que tout était parfait dans le meilleur des mondes. Ce dont nous sommes en revanche beaucoup moins sûrs. Car dans l'opposition nous avons de la mémoire, et nous nous souvenons de ses précédentes prestations et qu'il nous promettait en 2014, une réduction drastique des dépenses de fonctionnement à l'échéance de 2020. Aujourd'hui avec ce compte administratif, avec les chiffres, avec le résultat on se rend compte que cette promesse vous n'avez pas l'intention de la tenir.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à plus de 583 M€, soit une hausse de 13 M€ de compte administratif à compte administratif.

Et alors que les charges à caractère générale sont stables malgré une légère baisse due principalement à des causes conjoncturelles et non-structurelles notamment grâce à la mise sur le marché concurrentiel de la totalité des achats de gaz, on remarque que les charges de personnels sont toujours élevées.

Alors que l'on aurait pu penser que vous auriez l'audace, pour votre troisième mandat, d'enfin réformer en profondeur cette ville, on constate que vous avez préféré, que vous avez fait le choix, de continuer une gestion de bon père de famille. Une gestion pépère, une gestion prudente mais vous n'avez pas pris le risque de vous attaquer réellement aux dépenses de personnels qui aujourd'hui, représentent plus de 56% des dépenses de fonctionnement et qui, quoi que vous en disiez sont loin d'être maîtrisées. Alors pour compenser cette hausse perpétuelle des dépenses et dans le même temps, la baisse des dotations de l'Etat, vous prenez l'argent là où il se trouve, c'est-à-dire dans la poche des Lyonnais.

La méthode n'est pas nouvelle et bien connue des villes dirigées par les gens de votre tendance politique. C'est vrai que c'est toujours plus facile de demander des efforts aux autres plutôt que de se les imposer à soi-même. Je vois que vous avez su exporter ses idées novatrices, je ne sais pas s'il s'agit du modèle Lyonnais, mais au niveau national notamment avec le projet du Président de la République d'augmenter dans les semaines à venir de 1,7 % la CSG c'est-à-dire un impôt pour l'ensemble des Français.

Vous le savez Monsieur le Maire, nous n'avons jamais à l'UDI pratiqué une opposition systématique, mais au contraire nous avons toujours approuvé les projets utiles pour la Ville et les Lyonnais, et c'est pour cela d'ailleurs que nous votons la majorité des rapports que vous nous proposez.

Et pour votre information, c'est ce que nous ferons d'ailleurs demain à l'Assemblée Nationale, avec mon collègue Christophe Geourjon, lorsque nous serons tous les deux élus députés.

Pourtant, force est de constater que pour un farouche partisan de la réforme et du progrès au niveau national, vous faites preuve d'un étonnant conservatisme au sein de la ville de Lyon. Nous espérons maintenant que vous êtes aux responsabilités que vous serez un meilleur réformateur à Paris qu'à Lyon. Pourtant, les solutions pour faire avancer notre ville existent. C'est celles que nous avons portées en 2014 lors des dernières élections municipales, nous n'avons sans doute pas les talents pédagogiques pour les expliquer suffisamment aux Lyonnais qui nous feront confiance seulement la prochaine fois.

Tout d'abord, ayons une véritable politique volontariste de mutualisation des services entre la Ville de Lyon et la Métropole. A la création de cette dernière, vous nous aviez promis des économies d'échelles spectaculaires. Sincèrement, les élus UDI et apparentés sont convaincus qu'une politique globale de mutualisation des services entre les deux collectivités est indispensable pour gagner en efficacité, en économie et aussi en cohérence territoriale. Cela semble évident, mais c'est plus facile à dire qu'à faire. Et ce n'est pas ce que nous constatons depuis deux ans et demi. Les mutualisations tardent parce que les deux collectivités freinent des quatre fers. Aujourd'hui, Monsieur le Maire, vous êtes à la tête de ces deux collectivités et on peut se demander si par hasard, avec un Maire de Lyon et un Président de la Métropole qui seront deux personnes différentes demain, cela avancera plus vite.

Ensuite, en délimitant précisément les missions et les politiques de notre Ville. Le mode de gestion des services publics est une question bien plus importante que vous ne pouvez le penser. Si, le tout municipal n'est pas la solution, une délégation de l'ensemble des missions au privé n'est pas envisageable. Il faut trouver ce juste équilibre entre régie directe et délégation de service public selon les activités. Pour ce faire, il faut avoir une vraie volonté, il faut aussi avoir une vision d'ensemble du rôle de notre ville ancré dans ce nouveau territoire qui est le territoire métropolitain. Il faut prendre un à un les services municipaux, les analyser et déterminer quel est le meilleur mode de gestion tant en terme économique que qualitatif. Il nous paraît évident, par exemple, que la gestion du personnel de cantine devrait être déléguée au privé depuis très longtemps.

Monsieur le Maire, si certains historiens, dans quelques années se penchent, on verra si c'est avec nostalgie ou pas, sur les années Collomb à Lyon, il est certain qu'ils ne retiendront pas, à l'actif de votre bilan, votre volonté de réforme de l'administration municipale. Et ce sont les contribuables Lyonnais qui en font les frais aujourd'hui. Nous trouvons cela dommage, vraiment trop dommage.

Je vous remercie.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, ce compte administratif 2016 vous remplit on le voit encore une fois, comme toujours de satisfaction et comme d'habitude nous allons entendre le chœur des groupes majoritaires chanter votre louange.

Permettez-nous de ne pas partager ce ravissement et d'être ainsi dans notre rôle d'opposition car il nous semble utile à l'heure où certains seraient partisans de gommer toutes les différences d'en avoir encore quelques-unes. Revenons à votre bilan de cette année 2016.

Il y a désormais tellement de retraitements d'une année à l'autre que les comparaisons sont difficilement possibles. A croire que c'est fait exprès, mais je ne veux pas le croire.

Les recettes de gestion augmentent de 0,6 % et les dépenses de gestion de 1,5 %. L'effet ciseaux visible depuis plusieurs années est toujours présent même si la bonne tenue des taux d'intérêt permet de maintenir un taux d'épargne brute et nette sensiblement égal. Sauf que les évolutions monétaires internationales laissent penser que cet état de grâce ne sera pas éternel et dès que les taux remonteront, votre épargne se dégradera.

Votre plan marges de manœuvre est toujours partagé entre des économies de dépenses de 5,6 M€ cette année même si les dépenses de gestions, elles, continuent à augmenter. Elles ne baissent pas en valeur absolue, plus 8 M€ d'augmentation, et puis toujours des hausses de recettes + 3 M€.

Du côté des dépenses, je suis toujours stupéfaite et même en colère de voir qu'en 2016 encore, les dépenses liées à cette couteuse réforme des rythmes scolaires, réforme compliquée et inefficace sont toujours en hausse. Je rappelle que cette réforme des rythmes scolaires coûte en moyenne 5 M€ nets la ville de Lyon chaque année. Cette année nous avons 600 000 euros de subventions en plus, 140 000 euros en plus des 600 000 euros pour l'AFEV. Les agents non permanents augmentent dans une proportion de 2,9 M€, même si je sais bien que tout n'est lié à la réforme des rythmes scolaires. Sans parler des coûts compliqués liés à la gestion de nombreux CDD à turnover important. Et tout cela avec des effectifs d'élèves dont vous nous dites qu'ils sont plutôt en baisse.

Je suis en colère parce qu'aucun des enfants de cette ville ne saura mieux lire ou écrire grâce à cette réforme mais que a contrario la vie des familles, des enfants, des enseignants et des associations a été profondément désorganisée.

Parmi les économies citées, comme chaque année, des évènements conjoncturels comme la fin de l'entretien des pelouses de Gerland, 500 000 euros d'économies, qui était aussi contrebalancé par des recettes supplémentaires qui ont disparues. Plus étonnant également, vous mettez en avant une économie de 150 000 euros liée à la disparition du Ludopole, je rappelle quand même qu'il s'agissait d'une subvention exceptionnelle versée en 2014 et 2015 soit 300 000 euros pour essayer de sauver une structure victime de son installation à Confluence. Comme nous l'avons déjà dit ici notamment par la voix d'Inès de Lavernée son installation en ce lieu était une erreur et plutôt que de reconnaître cette erreur, vous avez l'air dans votre rapport de vous satisfaire de cette dissolution.

En ce qui concerne les recettes, vous pouvez compter comme toujours sur le dynamisme économique de la ville même si il y a des signes d'essoufflement.

Les produits des services et des domaines augmentent de 7,8 % avec des hausses de tarifs : piscines, terrasses, etc...

Vous pratiquez l'optimisation tout azimut. Les recettes fiscales augmentent mais moins que précédemment malgré deux modifications à la hausse, bien sûr ce ne sont pas de hausses d'impôts... C'est ce que vous nous dites... Néanmoins il y a quand même une hausse de + 20% sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la fin de 2 ans d'exonération de taxes foncières sur les constructions neuves. Ce ne sont pas des hausses d'impôts...

Autres recettes fiscales, les droits de mutation sont en hausse tout comme le stationnement, qui je le rappelle à Monsieur Julien-Laferrière qui je crois l'avait découvert en commission il y a un ou deux mois, les recettes de stationnements rapportent 15 millions d'euros à la Ville de Lyon chaque année. Cette année c'est encore 500 000 euros de plus que ce qui était prévu.

Dans les recettes fiscales, il y a aussi la taxe sur les publicités extérieures qui frappent assez lourdement les commerçants.

Nous vous le disons depuis longtemps et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous votons contre ces hausses tarifaires à répétition, attention ne tirez pas trop sur la corde car elle finira par se casser, on l'a vu avec la réforme du stationnement pour les professions médicales qui vous a obligé à revenir en arrière.

Quant aux dotations, elles poursuivent leur baisse et pour ce qui est de la seule dotation forfaitaire, elle représente aujourd'hui 10,9 % de vos recettes contre 19 % en 2009, année record en matière de dotations. Depuis 2014, la baisse s'est accélérée, elle est sévère et ce n'est pas le fait que ce soient vos ex-amis politiques qui l'ait menée qui la rend moins amère. Nous pourrions nous féliciter de cette baisse en pensant que ça a permis à la France de redresser ses finances, mais non. Notre endettement continue de progresser et la dette que nous laissons à nos enfants et petits-enfants ne cesse de s'aggraver. C'est bien dommage que ce thème ait été quasiment absent du débat de l'élection présidentielle car il est tout de même crucial pour l'avenir de notre pays et sa souveraineté. Et cela Emmanuel Macron, malgré ces nombreuses qualités n'en parle pas beaucoup, en tout cas je n'en ai pas souvenir.

Et à Lyon c'est un peu comme en France, là c'est le modèle Français, pas de réformes de fond que ce soit au niveau des ressources humaines ou de la gestion des satellites de la ville.

Sur les ressources humaines, Monsieur l'Adjoint rappelait en commission qu'il s'agissait là du premier poste de dépenses, vous nous aviez indiqué lors du budget primitif la suppression de 26 postes, alors en commission finances, la semaine dernière, j'avais cru comprendre qu'il n'y avait que 3 postes qui avaient été supprimés. Vous nous avez expliqué qu'il y avait des décalages dans le temps, c'était assez compliqué, et là dans les chiffres que vous avez donné Monsieur Brumm on parle de 20 postes. Ce n'est pas les 26 postes initialement, ni les 3 dont vous avez parlé la semaine dernière donc tout cela est assez compliqué. Je sais que la gestion des ressources humaines c'est compliqué.

Sur ce même thème, où en êtes-vous, je pose à chaque fois la même question mais jamais vous ne me répondez, de l'application réelle des 35 heures à la Ville ? Je ne parle pas d'augmentation de temps de travail, nous n'en sommes pas là à la Ville de Lyon, mais d'augmentation pour arriver à ces fameuses 35 heures.

Une circulaire du 31 mars dernier de la Ministre de la fonction publique rappelait opportunément la règle en la matière. Si jamais, vous n'avez pas bien compris la circulaire Monsieur le Maire, n'hésitez pas à demander des explications à son auteure. Elle est votre collègue au gouvernement en charge aujourd'hui de l'outre-mer.

Nous pouvons aussi parler de l'absentéisme et nous avons été heureux d'entendre de la part du Directeur Général au sujet des revendications syndicales de remplacement des absences dès le 1er jour, qu'il fallait commencer par lutter contre l'absentéisme. Nous sommes bien d'accord et nous attendons de voir concrètement comment cela va se passer.

Au lendemain des Macronleaks et de ce que nous avons pu lire sur votre ex-chef de Cabinet à la Métropole et de votre assistant parlementaire qui travaillait aussi ici, je crois faut-il s'interroger sur une hausse éventuelle de l'absentéisme parmi les membres de votre Cabinet pendant la campagne ?

J'espère qu'ils étaient bien en congés quand ils faisaient campagne et qu'aucun de leurs frais, de déplacements, téléphone, mail, liés à cette campagne n'a été pris en charge par la Ville.

Dernier point, les satellites de la Ville. C'est un peu comme une carte dans un restaurant, même si je n'ai pas eu le temps de déjeuner, ça me rappelle un menu de restaurant... On a commencé par la SACVL et ses emprunts toxiques, puis après la Villa Gillet et sa gestion particulière

sur laquelle je suis intervenue de nombreuses fois, nous voici avec l'Opéra et les frais de sa direction. Est-ce le dessert ou n'en est-on qu'au fromage ? L'avenir nous le dira. Je ne préjuge pas de ce qui va être révélé mais ça nous interroge sur votre méthode de contrôle des satellites de la Ville.

En réponse au courrier que je lui ai adressé dès le 10 mai, votre Premier adjoint m'indiquait avoir demandé une étude détaillée par les services de la Ville et sollicité la Direction de l'Opéra en vue du Conseil d'administration du 19 mai dernier. Comme membre de l'Assemblée générale, j'ai reçu le 25 mai la note faite à l'issue du Conseil d'administration, un peu succincte puisqu'elle dit en référence « Le Conseil d'administration prendra connaissance des résultats de cet examen avant la mi-juillet. A cette occasion, il décidera des modifications de procédures de contrôle interne qui s'avèreraient nécessaires. Il est d'ores et déjà souhaité par le CA que des plafonds ainsi qu'une charte soient mis en œuvre et applicables dès l'année 2017 ».

Je regrette d'abord que l'opposition ne soit pas présente au Conseil d'administration de l'Opéra, mais surtout ce qui est incroyable, c'est qu'après les deux épisodes précédents on prenne conscience qu'il faille modifier les procédures de contrôles internes et fixer des règles à travers une charte. La moindre des choses serait que ce genre de charte soit mise en œuvre dans toutes les structures dépendent peu ou prou de la Ville et l'Opéra dépend de manière importante de la Ville même s'il a des ressources propres assez importantes.

Voyez-vous Monsieur le Maire, après chaque épisode, on se dit « c'est bon, maintenant ils vont faire attention » et bien non, ça recommence.

C'est donc l'ensemble de ces raisons qui nous conduisent, Monsieur le Maire, à rejeter votre compte administratif pour l'année 2016.

Je vous remercie.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, Chers Collègues, globalement notre ville conserve de bons résultats pour son compte administratif, malgré une nouvelle baisse importante des dotations de l'Etat de 15 millions d'euros en 2016.

La dette a peu diminué, cela en lien avec la baisse des taux d'intérêt et la capacité de désendettement se trouve à 5,1 années, bien en deçà d'autres villes équivalentes.

Cela permet de continuer à garder le bon niveau d'investissement décidé en début de ce mandat.

La ville a pu faire face à la baisse des dotations de l'Etat en mettant en place un plan de rationalisation, de mutualisation du fonctionnement et de réduction de certaines dépenses. Si nous comprenons cette démarche face à des restrictions budgétaires imposées, nous n'avons pas toujours été d'accord avec certains choix effectués comme par exemple la suppression du dispositif Art et Langage dans les écoles ou encore l'arrêt des bennes mobiles de récupération de déchets qui est pénalisante pour les habitants sans véhicule pour se rendre dans les déchetteries ressourceries. Nous n'avons pas approuvé non plus l'augmentation de dépenses concernant la vidéosurveillance et la décision d'armement de la police municipale. Nous attendons du nouveau gouvernement un arrêt de cette baisse importante des dotations qui pourrait amener à des restrictions plus importantes de services publics ou à une baisse de nos investissements à l'avenir. Nous attendons aussi que la suppression de la taxe d'habitation annoncée soit correctement compensée par l'Etat. Nous aurions préféré l'annonce d'une vraie réforme comme celle-ci qui rendrait progressif cet impôt, et donc le rendrait moins inéquitable.

Compte tenu de la demande forte en équipements scolaires liée à l'accroissement de la population lyonnaise à laquelle il faut ajouter le dédoublement des CP et CE1 dans les zones d'éducation prioritaire annoncé par le nouveau Président de la République, l'accélération de l'investissement pour les écoles est à privilégier. Notre situation financière permet d'y faire face.

C'est la première année que dans le rapport du compte administratif figure un chapitre particulier sur les investissements énergie-climat. Cela est certainement une conséquence positive de la labellisation Cit'ergie qu'a obtenue la ville de Lyon en septembre 2015 et le suivi annuel qui en découle. On note que 4,7 millions d'euros ont été investis pour les travaux de rénovation

énergétique des bâtiments. On commence à s'approcher du rythme annuel d'investissements prévus pour le Plan Climat Energie. Il faudra donc compenser sur les années suivantes l'investissement plus faible des deux premières années pour respecter le niveau d'engagement global pris pour le plan climat pour ce mandat et se donner les moyens de la mise en œuvre de cette politique.

Nous tenons enfin à vous rappeler notre demande, nous l'avons faite à plusieurs reprises, que notre ville agisse auprès de ses partenaires financiers, bancaires, assureurs, investisseurs institutionnels afin qu'ils réorientent leurs stratégies d'investissement dans un sens favorable au climat et au passage à une économie décarbonée.

Les nouvelles obligations de la loi de transition énergétique en matière de transparence des banques, des assureurs, des investisseurs- dans le financement de la transition énergétique et du passage à une économie bas carbone- le permettent.

En conséquence, nous attendons toujours que notre Ville demande aux opérateurs financiers avec qui elle travaille, des informations sur les investissements effectués dans le secteur des énergies fossiles et les investissements effectués contribuant à la transition énergétique. Cela permettrait de réorienter leurs financements vers un soutien à une économie décarbonée.

C'est un enjeu important pour tenir les engagements de la COP21 -on en a beaucoup parlé ces derniers jours- pour la transition énergétique. Nous comptons sur Nicolas Hulot, nouveau Ministre de la transition écologique, pour appuyer fortement cette orientation.

En conclusion, nous vous rappelons nos priorités à l'investissement dans la transition énergétique, la production de logements et notamment de logements sociaux, la création de groupes scolaires et le maintien de services publics de qualité pour les habitants. Notre Ville, par sa bonne gestion, a les moyens et doit avoir l'ambition de les tenir.

Notre Groupe votera pour ce compte administratif 2016. Je vous remercie.

M. GIORDANO Alain, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames et Messieurs, je vais tenter de traduire les chiffres du compte administratif en concret, en réalité de tous les jours pour nos administrés.

Je voulais commencer par dire que Lyon est une destination naturelle :

Grâce à la création de nouveaux quartiers ces dernières années, tous écologiques, avec plus de 10.000 logements HQE, répondant à une dynamique démographique forte, avec un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale, confirmé par les récents chiffres, avec un cadre de vie qualitatif, car plus d'un tiers de la commune, on l'oublie souvent, est désormais réservé à la nature.

Lyon a d'ailleurs reçu cette année plusieurs distinctions dans de nombreux classements :

- deuxième ville pour la biodiversité et la préservation de cette biodiversité ;
- première destination week-end avec le Parc de la Tête d'Or, comme premier site visité ;
- ville la plus attractive d'Europe ;

J'ajouterai que nous sommes, sans doute, la première ville en France, à avoir interdit la cigarette dans ses 221 aires de jeux pour enfants, et ce, depuis quelques jours !

Ces succès, évidemment, sont le fruit du travail des fonctionnaires de la Ville, soucieux d'offrir aux Lyonnais des services publics de qualité et nous retrouvons cette tendance dans le compte administratif 2016.

En effet, Lyon, c'est d'abord une ville apaisée. Le partage de la voirie se concrétise par la supériorité des modes alternatifs à la voiture. 75 % des déplacements se font à pied, en transports en commun ou à vélo !

C'est une petite révolution qui mérite notre attention !

De plus, 2016 a été marquée par l'augmentation très nette du trafic vélos, +26 % par le développement des aménagements cyclables, avec le déploiement des double-sens dans toute la presque île. Lyon entre aussi dans le palmarès des villes les plus cyclables de France !

Lyon, c'est une ville apaisée et plus douce aussi, car tournée vers la nature.

Cette nature favorise le bien-être, la santé, grâce à la proximité d'un espace vert à moins de 300 mètres de son habitation, tous gérés en « 0 phyto », une gestion écologique et élargie en 2016 aux cimetières.

Ce sont désormais 500 hectares de nature qui sont gérés sans chimie !

C'est bon pour la santé et la préservation de la biodiversité. En la matière, ces efforts ont notamment contribué à la labellisation « Refuge LPO » du premier cimetière traditionnel en France, celui de Loyasse.

Je pense également au lancement du projet Forêt d'Asie, qui présentera au public plus de trente espèces en voie de disparition.

Je disais, Lyon tournée vers la nature, mais aussi il faut ajouter, vers la culture.

Avec les travaux de la fontaine Bartholdi, qui vont s'achever cet été.

Avec l'ouverture du Jardin Rosa Mir, un jardin qui rayonne jusqu'au Japon.

Avec la création du Jardin André Malraux, qui nous rappelle ce lien précieux entre la nature et le patrimoine.

Enfin, Lyon poursuit sa mue, sa reconstruction sur elle-même, en plaçant au cœur de ses investissements, l'accès aux services publics fondamentaux :

- Les crèches et relais d'assistants maternels ;
- Les écoles ;
- Les MJC et les centres sociaux ;
- Les gymnases et les salles de sport ;
- Les résidences pour personnes âgées ou la récente carte sénior.

Ces investissements et ces actions renforcent notre souhait d'une ville pour tous. D'ailleurs, le taux de logements sociaux dépasse désormais les 20,18 % !

Social, économique et écologique, c'est ce que je traduis du compte administratif. Notre Groupe approuve cette vision durable de la ville qui, nous le voyons bien à travers les quelques exemples que je viens de citer, se traduit concrètement au quotidien.

Je ne doute pas que le nouveau gouvernement nous permette d'aller plus loin encore !

Je vous remercie Monsieur le Maire, Monsieur le Ministre, pour ces années de compagnonnage, qui nous ont permis de bâtir ensemble une ville plus agréable, toujours plus dynamique, toujours plus attractive.

Au nom de mon Groupe, et à titre personnel, je vous souhaite bonne chance dans la réussite de votre Ministère. La France a besoin d'être apaisée, de retrouver le chemin de la sécurité, de la tranquillité, et je ne doute pas que le modèle lyonnais sera une source d'inspiration importante.

Vous m'aviez dit au début du mandat que j'aimais les citations, je voudrais donc conclure avec Albert Camus. Il disait : « L'homme n'est rien en lui-même. Il n'est qu'une chance infinie. Mais il est le responsable infini de cette chance. »

Alors, merci pour l'infinité de votre responsabilité !

M. LE MAIRE : Merci bien Monsieur Giordano.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, Monsieur le Ministre, chers Collègues, les résultats de l'année 2016 qui sont retracés dans ce compte administratif démontrent, une nouvelle fois, la solidité de la stratégie financière et de la gestion budgétaire, qui ont été mises en œuvre depuis le début de ce mandat. La trajectoire et les objectifs qui ont été fixés sont tenus, dans la cohérence du Plan d'Équipement et de notre volonté de conserver une bonne santé financière pour notre Ville.

Obtenir ces résultats, que nombre de grandes villes peuvent nous envier aujourd'hui, est d'autant plus remarquable que le contexte financier qui s'impose à nous demeure très contraint. En 2016, nous avons encore subi la baisse des dotations de l'État, au titre du redressement des comptes publics, avec une diminution de près de 15 % de notre Dotation Générale de

Fonctionnement. Notre contribution au FPIC, elle, a continué de grimper pour s'établir à 5,3 M€ en 2016, soit 33 % de plus qu'en 2015.

D'autres facteurs ont également pesé sur nos finances : les frais liés à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires ont augmenté en 2016, en raison notamment des recrutements supplémentaires et nécessaires d'animateurs et de la sécurisation des vendredis après-midi.

Malgré tout, nos fondamentaux financiers restent très satisfaisants :

- Une fois retraitées, les charges à caractère général sont en baisse, et la progression de la masse salariale, limitée à 2 % ;

- Une fois retraitée, l'épargne brute est stabilisée au même niveau qu'en 2015 ;

- Les dépenses d'équipements s'établissent légèrement en deçà de 100 M€, là où elles étaient légèrement au-dessus de ce seuil en 2015. Elles restent ainsi conformes à l'objectif de réalisation annuel moyen ;

- L'encours de dette diminue pour la deuxième année consécutive, et la capacité de désendettement est stabilisée à cinq années, notamment grâce à une gestion active de la dette et des taux d'intérêt qui restent historiquement bas.

Ces résultats sont, bien entendu, le fruit du Plan « Marges de manœuvre », que nous avons à nouveau décliné en 2016, avec 5,6 millions d'économies et 3 millions de recettes supplémentaires. Ces efforts sans précédents, permettent de poursuivre notre plan d'investissement ambitieux, tout en ne creusant pas la dette, qui pourrait, autrement, diminuer notre capacité d'action dans les années à venir.

Mais, derrière tous ces chiffres qui peuvent paraître abstraits, il faut rappeler que ce qui se joue ici, c'est la transformation de notre ville, dont les Lyonnais bénéficient depuis de nombreuses années. Ce sont ces services publics forts, dont ils profitent au quotidien, notamment dans le domaine du sport et de la culture, avec par exemple de nombreuses ouvertures de bibliothèques, passées et à venir ; ce sont des espaces publics de qualité, qui mettent en valeur le patrimoine de notre ville, et qui bientôt redonneront une nouvelle vie à la presqu'île ; c'est l'aménagement de nombreux parcs, et une grande place accordée à la nature en ville ; c'est la transformation d'un ensemble de quartiers, de la Confluence à Gerland, de la Duchère à la Part-Dieu, avec à la fois de nouveaux logements et un développement économique fort.

Et les Lyonnais ne sont pas les seuls à saluer cette métamorphose de leur ville : Lyon n'a jamais autant attiré. Dixième ville la plus attractive en Europe en 2017, devant Paris, selon 500 spécialistes de l'immobilier ; première ville business-Friedel de France, selon une enquête de L'expansion-L'express ; 30e ville où il fait bon vivre au niveau international, devant Barcelone ou encore Milan ; prix de la Meilleure destination européenne de week-end décerné par le World Travel Awards en 2016...

Lyonnais, investisseurs, touristes : tous saluent la réussite de notre ville, son dynamisme économique, tout comme la qualité de vie qu'elle propose.

Monsieur le Maire, Monsieur le Ministre, le Groupe Lyon Centristes et Indépendants salue lui aussi ce compte administratif solide qui fait état des bons résultats sur lesquels pourra s'appuyer dans les mois à venir votre successeur et ainsi prolonger votre action au service des Lyonnais et achever le plan de mandat ambitieux dans de bonnes conditions financières. Je vous remercie.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le compte administratif donne une bonne photographie de notre action sur 2016 au service des Lyonnaises et des Lyonnais.

Au premier plan de cette photographie, nous voyons les 95 millions d'euros d'investissement qui accompagnent le développement de la ville. C'est de l'emploi et des services pour les habitants. Cela donne par exemple de nouveaux groupes scolaires, de nouvelles bibliothèques –alors que d'autres villes en ferment– ce qui montre que l'éducation et la culture restent dans nos priorités.

Ce compte administratif fourmille de chiffres très intéressants qui révèlent l'ampleur du travail mené par les élu-es et les services. D'ailleurs, chaque Lyonnais, chaque Lyonnaise devrait examiner ce compte administratif sur lyon.fr pour apprécier l'usage utile fait de leurs impôts.

Il y a le visible, ces nouveaux équipements, espaces publics et espaces verts, ce patrimoine entretenu et valorisé, nos institutions culturelles et nos événements au rayonnement international, la production de logements sociaux. Et il y a ce qui se voit moins directement, mais qui est tout aussi essentiel dans la vie des Lyonnais-es : c'est par exemple notre service médico-social scolaire avec plus de 40 salariés qui veillent sur la santé de nos enfants, ce sont les Maisons de la justice et du droit dans les juristes ont conseillé 7 310 personnes en 2016, ce sont les trois intervenants sociaux dans les commissariats pour l'accueil de femmes victimes de violence, ce sont les 440 000 euros versés pour les personnes âgées aux associations d'aides ménagères et de foyers restaurants, c'est le plan énergie- climat avec 12,4 millions d'euros investis en 2016, qui poursuit son déploiement, et nous souhaitons vivement que cela se renforce en 2017 pour répondre aux dramatiques enjeux climatiques.

Mais il y a un deuxième plan de cette photographie de notre budget 2016, qui peut à la fois nous réjouir et nous inquiéter, grâce à une gestion rigoureuse de l'argent public depuis des années à Lyon, depuis 2001 concernant notre majorité- la situation de la ville, sur le plan financier, reste saine.

La dette est maîtrisée. Nous nous félicitons du maintien de nos grands équilibres financiers. Mais cela a un prix : celui dit « des marges de manœuvre », mises en place suite à la baisse drastique des dotations aux collectivités décidées par le Gouvernement Hollande-Valls, sous pression européenne. L'impact pour la ville en 2016 est encore de moins 13,7 millions d'euros par rapport à 2015, c'est énorme. Il faut trouver des recettes nouvelles et des dépenses à supprimer. Cela signifie que le développement de la Ville, donc la réponse aux besoins des habitants plus nombreux, se fait dans un contexte de contraction budgétaire. Nous avons là le risque d'un nouvel effet ciseau qui n'est pas l'effet ciseau traditionnel : hausse des besoins de la population, baisse des moyens des collectivités.

Pourtant, du fait de cette gestion très rigoureuse et d'un dynamisme de nos recettes, et si les choses continuent ainsi, nous pourrions dans la 2e partie du mandat, à la différence « des marges de manœuvres restrictives » trouver des marges d'action positives. Cela permettrait de renforcer nos priorités : qualité de nos services publics, logement, éducation, crèches, culture, sport, lutte contre les inégalités, soutien aux associations et bien entendu les RH.

En situation de restructuration permanente, le meilleur investissement est dans la qualité de vie au travail à laquelle l'Adjoint aux Ressources Humaines Gérard Claisse tient beaucoup. Nous souhaitons qu'il puisse mener à bien les actions favorisant un mieux-être au travail, nombre de métiers sur la ville étant sujet aux troubles musculo-squelettiques ou au surmenage, à la différence de ce que j'entends sur les RH venant d'autres bancs.

Cependant, la question des finances locales et des rapports Etat/collectivités territoriales dans le quinquennat qui s'ouvre amène quelques inquiétudes :

- tout d'abord il y a la suppression de la taxe d'habitation. Nous sommes pour sa réforme afin qu'elle soit plus juste. Mais sa suppression réduirait une nouvelle fois l'autonomie fiscale des communes, et la quasi-certitude de voir cette recette diminuer inexorablement nous interroge ;

- autre problème : la réduction de 10 milliards d'euros des dépenses de fonctionnement demandée aux collectivités territoriales. Cela devrait se faire par une baisse négociée et contractualisée avec l'Etat. La méthode change, mais le résultat risque d'être le même. Nous estimons que la Ville de Lyon a déjà fourni des efforts conséquents. Nous aurions donc du mal à assumer des efforts supplémentaires.

- troisième remarque : un plan d'investissement de 10 milliards d'euros est promis aux collectivités. Cela semble équitable : moins 10 milliards pour les dépenses de fonctionnement, plus 10 milliards pour les investissements. Sauf que cela revient une fois encore à opposer fonctionnement –soit disant trop coûteux et forcément à réduire- et investissement –toujours

considéré comme vertueux et créateur de richesse. Alors, nous le rappelons une fois de plus, le fonctionnement sert à donner vie à nos investissements.

Au total, nous votons ce compte administratif 2016 car il montre que la Ville de Lyon tient ses engagements vis-à-vis de la population et avance. Ce compte administratif est largement l'expression de nos efforts.

Nous souhaitons, Monsieur le Maire, Monsieur le Ministre, que notre ville ne soit pas encore confrontée à des désengagements injustes de l'Etat au vu de nos efforts répétés et que vous connaissiez bien !

Je vous remercie.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, mes chers Collègues, une nouvelle fois, le compte administratif 2016 est le reflet d'une gestion sérieuse et pragmatique de nos ressources.

Nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées avec une masse salariale qui ne progresse que de 2 % malgré les mesures gouvernementales.

Une maîtrise d'autant plus nécessaire que les dotations budgétaires de l'Etat à notre profit se sont réduites fortement : 14 millions d'euros en moins cette année après une baisse nette de 13 millions d'euros pour 2014/2015.

Nous avons préservé nos capacités à investir grâce à une mobilisation collective de chacun d'entre nous, élus et service, pour trouver des marges de manœuvre.

C'est ce travail presque quotidien que nous devons encore approfondir jusqu'en 2020 pour garantir nos équilibres budgétaires et je sais Richard Brumm, notre adjoint aux finances, attentif à la réalisation de cet objectif.

C'est grâce à ce travail que nous ne sommes pas contraints d'augmenter les impôts en cours de mandat et que nous pourrons continuer à investir pour nos bibliothèques, nos écoles, nos crèches, pour près de 100 millions d'euros par an.

Pour mesurer notre capacité à investir, c'est-à-dire notre capacité à construire la ville de demain, il suffit de regarder deux indicateurs parmi l'ensemble des chiffres à notre disposition :

- notre épargne brute d'abord : elle est aujourd'hui de plus de 80 millions d'euros. Rapportée à nos recettes réelles de fonctionnement, nous obtenons un taux de 12 % ce qui est tout à fait satisfaisant pour notre strate démographique. C'est le signe de notre capacité préservée à rembourser notre dette et à investir,

- notre capacité de désendettement : elle est de 5 ans aujourd'hui, c'est une durée tout à fait remarquable puisqu'on considère généralement qu'elle est tout à fait satisfaisante en dessous de 10 ans.

Les chiffres parlent donc d'eux-mêmes. Ils illustrent notre gestion saine et rigoureuse des ressources financières de la Ville. A ce titre, nous voterons sans hésiter ce compte administratif 2016.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur Brumm, il vous appartient d'avoir quelques éléments de réponse.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Ministre, ma réponse sera relativement brève.

J'ai noté que M. Brolquier avait fait une intervention très intéressante, mais je crois qu'il l'avait préparée avant mes explications. Alors certes, mes explications sont un peu longues, mais si on les écoute attentivement on découvre quand même qu'en 2016, le plan « marges de manœuvre » a rapporté une somme de 8,6M€, ce qui n'est pas neutre, dont 5,6 M€ d'économies, et 3M€ de recettes supplémentaires. Donc, cela ne me paraît pas neutre.

Vous vous insurgez contre des dépenses de fonctionnement supplémentaires de 13M €. Si vous m'aviez écouté attentivement, encore une fois, sur les 13 millions dont vous parlez, vous auriez noté que 11,3 M€ ont été consacrés à l'indemnité versée au LOU pour la résiliation anticipée du bail emphytéotique administratif et 2,4 M€ aux dépenses exceptionnelles pour l'Euro. Donc, si on fait

des soustractions on découvre qu'en fait, s'il n'y avait pas ces deux éléments extraordinaires, qui sont la cause de ces fameux retraitements dont je parle souvent, c'est une économie de 0,7 M€ sur les dépenses de fonctionnement qui aurait été faite.

Sur la masse salariale, je ne vais pas recommencer. Mais sur celle-ci, on ne peut pas s'émouvoir chaque fois qu'elle augmente un peu. Le GVT on ne le maîtrise pas. Les mesures nationales, on ne les maîtrise pas. En effet, les mesures politiques sociales, nous devons les appliquer. Sur les effectifs en réduction, même si la réduction ne vous paraît pas suffisante, vous devez savoir que chaque année, nous créons des équipements nouveaux, rendus nécessaires. Nous créons, par exemple, plus d'écoles, parce qu'il y a plus d'élèves du fait de l'attractivité de notre territoire. Néanmoins malgré ces équipements nouveaux, nous arrivons à réduire les effectifs. Si vous trouvez néanmoins que ce n'est pas suffisant, c'est que vous êtes vraiment très très difficile.

Quant à Madame Balas, elle a feint la colère, mais en fait, elle n'est pas en colère. Il était en effet difficile de s'insurger sur les chiffres évoqués. Je n'ai donné en effet que des exemples de bonne gestion. Quant aux rythmes scolaires, il y a une réforme qui est passée, on fait au mieux pour l'appliquer.

Et puis enfin j'espérais que vous alliez me faire quelques compliments sur la gestion de la dette. Pour éviter d'avoir à en faire, vous êtes partie sur la dette de l'état. Ce n'est pas bien sérieux. Mais, vous n'étiez pas en colère.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Quelques mots, simplement, pour me féliciter de ce compte administratif qui montre encore une fois aux Lyonnais, le sérieux de la gestion et en même temps la dynamique de la Ville. Mais la dynamique de la Ville, je l'ai devant les yeux tous les jours et donc ce n'est pas la peine d'en parler longuement. Ils peuvent voir comment tous nos quartiers sont en train de se transformer, comment notre ville est de plus en plus attractive. Attractive à la fois pour son dynamisme économique, mais attractive aussi pour sa beauté. Je me souviens, Monsieur Broliquier, que nous avons eu quelques mots par le passé sur l'Hôtel-Dieu. Quand aujourd'hui les Lyonnais découvrent la beauté de ce lieu, je crois qu'ils sont effectivement tout à fait étonnés et émerveillés par le projet qui est en train de sortir de terre. On pourrait le dire sur tous les sujets de la Ville.

Ce sur quoi je voudrais mettre l'accent, c'est sur le fait que malgré un plan de marges de manœuvre que Richard Brumm vient d'évoquer, nous sommes malgré tout, dans un léger effet de ciseau, puisque nous avons des recettes qui augmentent de 0,3 %.

Effectivement, baisse des dotations de l'état ou bien mesures fiscales nouvelles prises par l'état et qui pèsent sur les recettes de 2016 et limiter des augmentations de dépenses à + 0,4 %, croyez-moi c'est quand même quelque chose d'assez important avec les contraintes nationales qui pèsent sur nous.

Ce dont je voudrais me satisfaire, de manière très forte, c'est lorsque l'on regarde la dette et que l'on s'aperçoit qu'on était à 428 M€ en 2001 lorsque nous sommes arrivés à la tête de cette ville, et qu'aujourd'hui nous sommes à 409 M€, imaginez qu'en France on ait fait la même chose, on ne serait pas Madame Balas dans les difficultés que nous connaissons aujourd'hui. Vous devriez faire la promotion du modèle Lyonnais vous aussi, et d'ailleurs certains de vos amis sont enthousiasmés par le modèle Lyonnais et aspirent à venir le voir de plus près. Je fais attention qu'ils ne viennent pas tout de suite, je dis « il ne faudrait pas que cela nuise à Madame Balas » donc vous voyez que dans la façon dont j'appréhende les choses, je suis toujours très précautionneux.

Je voudrais dire un seul mot, sur ce dont on a parlé, avec l'occupation d'un certains nombres de locaux par le GUD, un groupement d'extrême droite.

Evidemment nous le condamnons, nous allons agir, nous le faisons par des voies légales. Mais peut-être la différence, c'est que nous, nous sommes toujours dans la légalité et donc on ne peut pas d'un côté condamner les occupations sauvages et les squattes, et puis de l'autre côté les encourager.

Lorsque l'on veut être dans l'état de droit, il faut toujours être dans l'état de droit. Je peux vous dire qu'un certain nombre de discours pour reprendre des termes haineux, violents, belliqueux aujourd'hui amène un certain nombre de jeunes à l'irresponsabilité d'un certain nombre d'actes.

Ce ne sont pas eux les coupables, pas ceux qui commettent les actes, ce sont ceux qui les ont incités à commettre ces actes, et j'attire l'attention parce que dans les années passées en Europe cela a conduit à de grandes déviances que ce soit en Allemagne, que ce soit en Italie et ma génération se souvient encore de ce que furent ces dérives et elles ont été terribles.

Donc voilà, Mesdames et Messieurs, pour ce compte administratif.

M. Roland BERNARD : Mes chers Collègues, conformément aux articles L 2121-14 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales, je sou mets à vos suffrages le compte administratif 2016 de Monsieur le Maire.

Vous avez sur vos pupitres les chiffres dudit compte. Afin d'en éviter une lecture fastidieuse, je vous propose de vous y reporter. Sans autre commentaire de votre part, je vous demande donc :

- d'approuver dans son ensemble, le compte administratif 2016 soumis à votre examen, tant du budget principal que des budgets annexes ;

- d'arrêter les restes à réaliser des sections d'investissement et de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes du budget principal et des budgets annexes, tels que présentés ci-avant et détaillés dans l'état spécifique, annexe au Compte administratif 2016 ;

- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits non employés annulés.

Je mets aux voix le compte administratif qui nous est proposé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2016.

Qui est pour ? Qui est contre ?

Le compte administratif est donc adopté.

Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous rendre compte que votre compte administratif 2016 a été adopté à la majorité.

(Les groupes Lyon citoyenne et solidaire, UDI et apparentés, les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et M. BOUDOT votent contre)

M. le Maire ne participe pas au vote.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Une question Monsieur le Maire, parce que les insinuations n'ont pas lieu d'être.

Pouvez-vous nous dire qui, ici, dans cette assemblée a incité à l'occupation illégale de locaux ? Qui, ici a eu des propos violents, belliqueux à l'encontre de la République ? Je vous demande un éclaircissement de vos propos s'il vous plait ?

M. LE MAIRE : Madame le Maire d'arrondissement, j'évoque en tant que Maire, en tant que Ministre de l'Intérieur les faits qui me sont maintenant, quotidiennement rapportés. Effectivement, on incite ici ou là et dans beaucoup de villes à travers la France à occuper un certain nombre de lieux et je pense que l'on ne peut pas multiplier ces appels-là, les problèmes doivent se résoudre dans la légalité.

2017/2937 - Affectation du résultat 2016. (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(M. BOUDOT vote contre).

2017/2938 - Décision Modificative n° 1 - Exercice 2017. (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Les groupes UDI et apparentés, les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et M. BOUDOT votent contre).

2017/2939 - Actualisation des autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'Équipement Pluriannuel 2015-2020. (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(M. BOUDOT vote contre).

2017/2940 - Fondation Claude Martin – Présentation du Budget Primitif 2017. (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Abstention M. BOUDOT).

2017/2941 - Modification de la délibération n° 2016/2331 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'OPH de l'Ain - Dynacité pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 097 300 euros – Opération : acquisition en VEFA de 9 logements PLS situés 69, rue de Montagny à Lyon 8e. (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Le groupe les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre).

(Abstention M. BOUDOT).

2017/2942 - Modification de la délibération n° 2016/2315 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 743 104 euros – Opération : acquisition, amélioration de 56 logements (42 logements PLUS et 14 logements PLAI) situés 15-33, rue Desaix à Lyon 3e. (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Abstention M. BOUDOT).

2017/2943 - Modification de la délibération n° 2017/2679, portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 476 077 euros – Opération : acquisition en VEFA de 43 logements (32 logements PLUS et 11 logements PLAI) situés rue Audibert Lavirotte à Lyon 8e. (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Le groupe les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre).

(Abstention M. BOUDOT).

2017/2944 - Transfert de la garantie d'un emprunt PLS d'un montant initial de 554 639 euros, accordée à la SA HLM Habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes au profit de la SA HLM Immobilière Rhône-Alpes. (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Abstention M. BOUDOT).

2017/3020 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant de 205 000,00 euros relatifs à une opération de ravalement de façades 44, rue Burdeau (23 logements) / 26, rue René Leynaud (22 logements) à Lyon 1er. (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Abstention M. BOUDOT).

2017/3021 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Coopérative d'HLM Poste Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 364 359,00 euros relatifs à une opération d'acquisition et d'amélioration de 6 logements (4 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 339, rue Paul Bert à Lyon 3e. (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Abstention M. BOUDOT).

2017/3022 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SA Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 1 285 138,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 14 logements (9 logements PLUS et 5 logements PLAI) situés 10-12, promenade Bullukian à Lyon 8e. (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Abstention M. BOUDOT).

2017/3023 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 868 502,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 13 logements (10 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 87, cours Vitton à Lyon 6e. (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Abstention M. BOUDOT).

2017/3024 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 1 843 165 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 16 logements (12 logements PLUS et 4 logements PLAI) situés 3 rue Abraham Bloch à Lyon 7e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Le groupe les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre).

(Abstention M. BOUDOT).

2017/3025 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilières Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 2 258 163,00 euros relatifs à une opération de construction de 23 logements (17 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés angle place Carnot / cours Verdun à Lyon 2e. (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Abstention M. BOUDOT).

2017/3026 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de trois emprunts d'un montant de 5 014 439,00 euros relatifs à une opération de construction de 34 logements PLS situés 120-124, rue André Bollier à Lyon 7e. (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Le groupe les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre).

(Abstention M. BOUDOT).

COMMISSION SÉCURITÉ, DÉPLACEMENTS, VOIRIE

2017/3017 - Programmation initiale 2017 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 179 926 euros (Direction du Développement Territorial) – (Amendement)

M. SECHERESSE Jean-Yves, Rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce dossier qui concerne la programmation 2017 du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2ème arrondissement : Monsieur le Maire, lundi dernier, le terrorisme s'est rappelé à tous en frappant de nouveau Manchester. Nos pensées vont bien entendu aux victimes et à leurs familles ainsi qu'à tout le peuple britannique.

Vous entrez dans vos fonctions à un moment où la menace terroriste est toujours très forte. Vous l'avez dit et nous partageons cet avis, il faut pour l'instant maintenir l'Etat d'urgence dans notre pays.

Si Lyon a été fort heureusement épargnée par le terrorisme, notre ville connaît ces derniers mois une croissance manifeste des actes de délinquance en tous genres. Je ne dis pas que seul Lyon est visée mais du simple vol de vélo devenu un véritable fléau, aux vols avec violence plus ou moins aggravée, les faits sont là, ils se multiplient, vous l'avez dit tout à l'heure.

Nous attendons de votre part des résultats sur ces questions et nous attendons de voir à l'œuvre la nouvelle politique de sécurité que vous souhaitez mettre en place sur le territoire français. Comme évoqué en préambule et j'aimerais y revenir quelques instants au moment où nous parlons de ce CLSPD, trois sujets préoccupent tout particulièrement les Lyonnais.

Tout d'abord, la prostitution. L'adoption, le 6 avril 2016, de la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel, soutenue par Najat Vallaud-Belkacem à l'époque, a été catastrophique. Si l'intention de protéger les femmes était louable, les effets sur le terrain ont été dévastateurs. A défaut de voir la prostitution disparaître, ces mesures ont ôté aux policiers tout moyen d'agir. Je le vois en Presqu'île.

Nous vous demandons instamment de lever enfin l'hypocrisie qui règne dans notre pays sur cette question de la prostitution qui est ni vraiment interdite, ni vraiment autorisée. Dans l'attente de trancher cet éternel débat, l'urgence est de redonner au plus vite aux policiers les outils nécessaires à l'exercice de leurs missions dans ce domaine. Ce n'est pas qu'une question de police. A l'UDI, nous pensons que ce quinquennat doit être celui de la réforme du fonctionnement de notre justice : plus d'indépendance, notamment vis-à-vis du Garde des Sceaux, plus de moyens humains et plus de moyens financiers pour une plus grande réactivité et efficacité. La justice en a besoin et c'est tout le système de sécurité en France qui en a besoin.

Ensuite, deuxième point sur la question des sans domicile fixe. Si le problème doit avant tout être abordé par le prisme du social, de l'insertion et de la santé et qu'il ne relève pas directement de votre ministère, à Lyon, on en mesure toutes les conséquences sur le plan de la tranquillité et même de la sécurité, particulièrement en Presqu'île.

Notre pays est aujourd'hui dans l'incapacité de prendre sérieusement et durablement en charge ces personnes en grande détresse physique, psychique et bien souvent psychiatrique. Nous savons toute la difficulté de cette prise en charge. Bien sûr, ce n'est pas à coup d'occupations illégales à visées médiatiques, comme celle qui se déroule actuellement dans les locaux publics désaffectés de la rue Port du Temple, au cœur de la Presqu'île, que se résolvent ces questions. Mais ce type d'action est aussi révélateur de l'incapacité publique à agir. Nous espérons que ce problème sera résolu au plus vite avec le concours de la force publique -vous venez de nous rassurer à ce sujet- pour rétablir l'ordre et le droit de propriété.

Nous vous invitons donc à vous saisir de cette question, loin de toucher la seule ville de Lyon puisqu'en France, le nombre de SDF a doublé entre 2006 et 2016.

Enfin, un autre sujet lyonnais de votre ressort : les demandeurs d'asile. Le Président de la République nouvellement élu s'est engagé à simplifier la procédure et à réduire le délai de traitement des demandes. C'est une excellente chose mais encore faudrait-il que les demandeurs déboutés soient effectivement reconduits chez eux. La rapidité de décisions et d'exécutions des jugements doit permettre d'éviter de nous retrouver à tolérer des camps indignes et des zones d'insécurité où trafics en tous genres sont la norme.

Pour conclure, permettez-moi de vous interpeller sur la proposition que vous avez faite la semaine dernière sur la mise en place d'une contravention immédiate contre les détenteurs et consommateurs de stupéfiants. Vous vous êtes sans doute inspiré de la proposition de notre collègue Luc Lafond qui avait interpellé en ce sens le gouvernement Valls début 2016. Nous partageons donc votre intention mais pouvez-vous nous indiquer, même approximativement, le montant de l'amende que vous envisagez ?

Nous approuvons bien évidemment l'objectif d'allègement des procédures judiciaires pour les délits de ce type qui ne font qu'encombrer les tribunaux. Cependant, il faut que le montant de l'amende soit très dissuasif. En effet, vous ne pouvez pas déclasser cette infraction sans imposer une forte contravention. Il ne faudrait pas qu'une amende trop peu élevée devienne un loyer que les dealers payent volontiers pour continuer leur trafic ou encore moins qu'il s'agisse d'une réforme vers la dépénalisation qui ne dit pas son nom.

Monsieur le Ministre, alors que vous venez de prendre vos fonctions, je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ces questions qui touchent plus particulièrement la vie de nos compatriotes Lyonnais.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, compte-tenu du sujet de cette délibération, c'est peut-être plus au Ministre de l'Intérieur que vous êtes désormais que je m'adresse.

J'ai eu l'occasion de vous adresser les félicitations républicaines des élus de notre groupe au soir de votre nomination. Je les renouvelle aujourd'hui dans cette enceinte.

Pourtant, quand en 2012, Manuel Valls, que vous souteniez à l'époque, instaure les zones de sécurité prioritaires, c'est dans notre ville, les quartiers de la Duchère et de Mermoz qui sont concernés, démontrant que malheureusement, la rénovation urbaine et la prévention ne font pas tout.

Les derniers chiffres de la délinquance sur notre ville ne sont pas bons, vous ne pouvez le nier aujourd'hui.

En parallèle, avec l'été qui arrive, de nombreux quartiers de notre ville vont connaître des incivilités récurrentes : barbecues improvisés, tapage nocturne, rodéos urbains sur des engins motorisés généralement bruyants, j'en passe et des meilleures. L'actualité est d'ailleurs parfois taquine puisque vous n'avez pu ce matin manquer dans le Progrès du jour l'article relatant les dégradations de bornes à incendie intervenues dans toute l'agglomération ce week-end. Quoi de mieux en effet pour s'occuper que de dégrader des bornes à incendie pour se rafraîchir et de caillasser les pompiers pour passer le temps. Ces jeunes lyonnais ont pour la plupart 15 ans. C'est un peu la génération Collomb. Je ne dis pas que la situation était meilleure avant votre accession à la Mairie de Lyon, je dis que les faits sont là et que si ce n'est pas pire, ce n'est assurément pas mieux.

La sécurité, vous le savez, Monsieur le Maire, est la première des libertés : en tant que Maire de Lyon, vous pouviez, jusqu'alors, vous défausser sur l'Etat. Vous le faisiez même de façon quasi systématique. Depuis 10 ans que je suis avec assiduité les débats municipaux, que de fois n'ai-je entendu dans votre bouche, comme dans celle de vos adjoints à la sécurité ou des maires d'arrondissement, que les problèmes de sécurité malheureusement récurrents dans notre ville n'avaient qu'une cause : les carences de l'Etat et notamment, en termes d'effectifs de Police Nationale affectés à notre ville.

Il est un autre sujet sur lequel vous aviez aussi pris l'habitude de rejeter la faute sur l'Etat : c'est la gestion des squats et des occupations abusives de l'espace public. Pas une semaine à Lyon où un immeuble, un parc public, une place n'est envahie -le mot est fort mais correspond malheureusement à la réalité -par des populations diverses ayant souvent un seul point commun, celui d'être victime des carences de l'Etat en matière de gestion du droit d'asile. Ce n'est pas le Maire du 3ème arrondissement qui reçoit malheureusement directement les plaintes des habitants qui me contredira en ce moment.

Vos nouvelles responsabilités vous donnent un double levier d'action, agir pour que les procédures d'asile et de reconduite à la frontière pour les déboutés soient accélérées et ne laissent pas de faux espoirs à des populations déjà fortement éprouvées et recourir à la force publique pour faire respecter les décisions de l'Etat.

Si en tant que Maire de Lyon vous aviez en matière de sécurité une obligation de moyens, vous avez aujourd'hui en tant que Ministre de l'Intérieur une obligation de résultat : les Français dans leur ensemble et les Lyonnais en particulier vous jugeront en la matière sur ces résultats.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je prends connaissance en tant que Ministre de l'Intérieur de la situation sur toutes les problématiques que vous avez évoquées non pas simplement sur l'agglomération lyonnaise mais sur l'ensemble du territoire.

Je pense que la situation aujourd'hui est une situation sur tous les sujets difficiles. Je regarde l'état de notre métropole, de notre agglomération, quand je la compare à d'autres lieux du territoire, je vois que nous sommes quand même dans une situation qui est relativement satisfaisante. Certes,

rien ne peut satisfaire l'habitant qui se fait dérober un bien, qui sait quel est l'auteur et qui le retrouve le lendemain dans sa cité.

Nous allons essayer d'intervenir de manière ferme sur la sécurité. Cela demande d'avoir des moyens au niveau de la Police et comme vous le savez, dans les temps passés, je ne veux pas vous le rappeler, la RGPP a beaucoup fait diminuer les effectifs de Police sur le territoire national. Ils ont été ré-augmentés dans les derniers temps.

Ils vont l'être encore puisque le Président de la République souhaite créer 10.000 postes, en matière à la fois de police et de gendarmerie : 7500 pour les uns, 2.500 pour les autres.

Nous avons à créer ces forces, à les réorganiser, en les mettant davantage sur le territoire, en étant davantage dans la proximité. Nous avons aussi, sans doute, et cela prendra un peu plus de temps, à faire évoluer nos lois pour que les procédures entre police et justice, soient effectivement moins longues qu'aujourd'hui : j'aurai donc l'occasion d'en parler avec mon collègue, Ministre de la Justice, de manière à ce que nous ayons -et je crois que nous l'aurons- un véritable lien entre ce qui se passe en matière de sécurité avec le Ministère de l'Intérieur et puis le Ministère de la Justice.

Nous aurons aussi à examiner de très près, la problématique du droit d'asile : c'est une problématique extrêmement importante. J'en découvre tous les aspects depuis les territoires lointains, d'où un certain nombre de gens viennent et arrivent en Europe. Pour ne donner qu'un chiffre, entre le 1er janvier et le 26 avril, c'est 36.882 migrants, qui sont venus en Italie. Cela donne l'idée de l'importance du phénomène et ensuite de ses répercussions.

Il va donc falloir, à la fois distinguer de manière stricte, ce qui est le droit d'asile, qui doit être défendu de manière totale et puis ce qui est, effectivement, un autre type d'immigration. Là, la réponse est aussi à apporter dans le développement d'un certain nombre de pays et dans notre engagement pour que d'abord, dans un certain nombre de pays, les guerres cessent et ensuite que le développement économique y soit possible.

Nous avons un phénomène tout particulier, qui touche notre agglomération, mais qui touche la France de l'Est en général : des demandeurs d'asile d'origine albanaise, pays particulier. 55 % de la demande d'asile en Europe des Albanais, se fait en France. Donc il faudra, effectivement, discuter avec les autorités, de manière à faire en sorte que l'on puisse résoudre un certain nombre de difficultés.

Donc, les problèmes sont à voir de manière globale : certains passent par les renforcements des moyens sur les territoires et nous allons le faire, d'autres par une réforme de la loi. J'ai aujourd'hui en ma disposition l'ensemble des analyses qui sont faites par les Préfets de Région des différents territoires et je considère que la situation est une situation sérieuse et qu'effectivement il va nous falloir progresser dans les mois et dans les années qui viennent. Certaines choses dépendent évidemment de nous, du Ministère de l'Intérieur, certaines sont des décisions européennes. J'irai la semaine prochaine à un Sommet des ministres de l'Intérieur européens, pour évoquer un certain nombre de ces difficultés.

Voilà, merci beaucoup.

Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(M. Bérat s'est abstenu.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport ainsi amendé. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. Bérat s'est abstenu.)

2017/3018 - Dénomination d'un espace public : "Espace Professeur Jules Traeger" à Lyon 3e (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. Jean-Yves SECHERESSE

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Il s'agit de donner un nom à un espace dans le 3ème arrondissement, l'espace du Professeur Jules Traeger.

Deux interventions vont être produites et je sais que M. Touraine est largement attaché à faire l'hommage et l'éloge du Professeur Traeger.

Mme NACHURY Dominique, Conseillère municipale : Jules Traeger était un grand médecin, un grand scientifique, un grand professeur.

L'un de ses nombreux élèves, un de ceux qui, en plus, ont fait de la politique, va le rappeler avec fidélité et déférence.

Je souhaite livrer d'autres aspects de la vie de Jules Traeger, en dehors de la vie et de l'activité, médicale et scientifique.

Jules Traeger était un grand navigateur, sur la Méditerranée pendant très longtemps, mais aussi sur l'Océan : il avait traversé l'Atlantique avec un équipage d'amis.

C'était un grand photographe : il collectionnait les appareils anciens et maîtrisait parfaitement les techniques les plus modernes.

Sa collection de photos est extraordinaire : portraits, paysages, prises de vue d'actualité, comme celle de l'incendie de la coupole de l'Hôtel-Dieu, lors de la Libération de Lyon.

La peinture, la musique, la littérature, étaient ses passions et les tableaux, les collections musicales, les livres de sa maison, attestaient auprès des visiteurs, de la culture et de la sensibilité de ce grand personnage.

Nommer un espace public pour lui rendre hommage, devant l'hôpital qu'il avait servi, est aussi la reconnaissance de sa qualité d'« honnête homme ». Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je veux d'abord saluer M. Éric Traeger, présent dans les tribunes et donner ensuite la parole à Jean-Louis Touraine.

M. TOURAINE Jean-Louis : Monsieur le Maire, je vous remercie d'avoir accepté ma proposition de donner le nom du Professeur Jules Traeger à une place du 3ème arrondissement, située à côté de l'Hôpital Edouard Herriot.

Mes chers Collègues, je vous serais reconnaissant de bien vouloir approuver ce projet, qui rend un hommage juste et mérité à l'une des plus grandes personnalités médicales du XXe siècle, un pionnier de la médecine scientifique moderne. Dans son service ont été développé nombre d'innovations thérapeutiques, dont plusieurs premières mondiales.

Jules Traeger a véritablement contribué à la réputation internationale des hôpitaux lyonnais et il est parfaitement légitime que la Ville de Lyon exprime aujourd'hui sa reconnaissance à ce très grand médecin.

Dans le public, se trouve sa famille, que je veux en votre nom, saluer.

Né en 1920, le Professeur Jules Traeger a exercé toute son activité professionnelle dans les Hospices Civils de Lyon. Il a créé à Lyon la spécialité néphrologique et, en particulier, le traitement de l'insuffisance rénale. Pour cela, il a développé la réanimation, la dialyse, la greffe de rein à partir de donneurs humains, la xéngreffe, la greffe rein-pancréas.

Dès 1966, il applique aux malades un tout nouveau traitement antirejet : le sérum anti-lymphocytaire, qui permet des succès de plus en plus nombreux et qui est toujours utilisé aujourd'hui.

Dans l'unité Inserm 80 qu'il dirige, d'importants travaux de recherche et de perfectionnements, sont effectués sur ce sérum anti-lymphocytaire, sur d'autres traitements immunosuppresseurs et sur diverses greffes d'organes et de cellules, y compris de cellules souches.

Chef du Service hospitalo-universitaire de néphrologie et des maladies métaboliques de 1964 à 1973 à l'Hôpital de l'Antiquaille, puis à l'Hôpital Edouard Herriot jusqu'en 1986, il reste actif après sa retraite, en dirigeant l'Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel à Lyon (AURAL), qu'il avait fondée en 1974.

En mai 1968, tandis que gronde dans nos rues, la révolte, je surprends le Professeur Jules Traeger penché sur des plans d'architectes, dans son petit bureau voûté de l'Hôpital de l'Antiquaille. Je demande respectueusement quel est le projet ainsi résumé. « Mon cher Ami, ce sera le lieu où

toutes les activités néphrologiques : la clinique, l'exploration des malades, la recherche et l'enseignement, seront réunies dans cinq ans au pavillon P de l'Hôpital Edouard Herriot ».

Sont ainsi rassemblés sur un même site la prise en charge des patients avec maladies rénales ou métaboliques, la réanimation, la dialyse, la transplantation, l'activité de prélèvement d'organes, la diététique, l'exploration en fonction rénales, le compteur corporel et la biophysique, l'anatomie pathologique, l'imagerie médicale rénale, l'immunologie et l'immuno-pathologie.

L'intégration de toutes ces activités et fonctions dans un même bâtiment permettra une efficacité optimale. De fait, en 1973, s'ouvre ce nouveau service ultra moderne, contrastant avec l'ancien bâtiment de l'Antiquaille.

Lui-même, patron médical dont l'autorité est indiscutée dans son service, se comporte en capitaine à la barre de son service. Il supervise tous les secteurs de la clinique et des laboratoires attenants. Il voit tous les malades, il réunit chaque semaine tous ses collaborateurs.

Jules Traeger incarne à Lyon l'excellence des hôpitaux universitaires français, depuis que ceux-ci ont été dotés de médecins à plein temps et qu'ils se sont vus attribuer une triple mission : de soins, d'enseignement et de recherche. Il rayonne sur tous les néphrologues de Lyon et des villes de la moitié sud de la France. Son école s'étend dans les pays voisins (Italie, Suisse, ex-Yougoslavie) et sur les autres continents (Egypte, Israël, Liban, Japon, presque tous les pays d'Amérique latine, etc). Les liens entre maître et disciples sont entretenus et le respect se commutait souvent en amitié.

Tout jeune médecin, il avait pris en charge les malades de néphrologie et urologie chez les Professeurs Paupert-Ravault et Cibert. Le mal de Bright ou insuffisance rénale chronique, était alors une maladie systématiquement mortelle, sans solution thérapeutique. Il en retarde l'échéance par l'approche diététique. Il effectue un séjour à Cincinnati chez les Professeurs Addis et West, puis rend visite au Professeur Scribner à Seattle. Ce sont ensuite les aventures de l'hémodialyse, la dialyse péritonéale et la transplantation rénale. La dialyse trois fois par semaine est insuffisante au bon équilibre de certains patients, il initie alors la dialyse quotidienne pour ces malades fragiles. Les greffes sont parfois rejetées, le combat contre les complications de ces transplantations est donc conduit avec énergie, jusqu'à la victoire.

Ses contributions aux progrès en néphrologie et dans les disciplines voisines, sont trop nombreuses pour être toutes citées ici.

Jules Traeger appartient de fait à cette génération qui voit éclore, comme le disait Jean Bernard, « plus de progrès médicaux en vingt ans que dans les vingt siècles précédents. »

Travailleur inlassable, exigeant envers les autres comme avec lui-même, d'une rigueur scrupuleuse, il est passionné par l'évolution de la médecine. Il s'intéresse également à la « chose publique », aux avancées technologiques, à la photographie et à la navigation à voile, comme cela vient d'être rappelé.

Rien ne l'indispose autant que l'immobilisme, la crainte du progrès. Contempteur de la peur et des frilosités qu'il perçoit croissantes dans les temps présents, il incarne l'esprit des pionniers, ceux dont Mark Twain disait : « Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait. »

Au grand œuvre médical accompli en un demi-siècle, à une vie professionnelle entièrement au service des patients et du progrès médical, je veux ajouter l'homme de culture et la personnalité attachante, curieuse et fidèle en amitié, une personnalité habillée d'un voile de réserve et de pudeur.

Désormais, une petite place située entre la place d'Arsonval et l'entrée de l'Hôpital Edouard Herriot portera le nom d'espace Professeur Jules Traeger.

M. LE MAIRE : Merci bien Monsieur Touraine. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2996 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation initiale 2017 pour un montant total de 30 600 euros
(Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté)

2017/2997 - Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation initiale 2017 pour un montant total de 55 800 euros (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté)

2017/2998 - Demande d'autorisation présentée par la société ALTERGIS dans le cadre du projet d'exploitation géothermique de la nappe phréatique pour le chauffage et la climatisation de la Direction régionale des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Rhône (3, rue de la Charité à Lyon 2e) (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté)

2017/2999 - Demande présentée par la société ORANGE pour l'installation de Tours aéroréfrigérantes sur le territoire de la commune, 131, avenue Félix Faure à Lyon 3e.
(Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté)

2017/3019 - Régularisation d'un changement de dénomination : "Chemin du Vinatier" en "Rue du Vinatier" à Lyon 3e (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté)

COMMISSION ÉDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITÉ

2017/3016 - Programmation financière 2017 au titre du projet éducatif de territoire – PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) – Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 317 573 euros (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, le Projet Educatif de la Ville de Lyon a pour fonction de mettre en synergie toute les interventions au service des
Conseil municipal du 29 mai 2017

enfants et des adolescents de 2 à 16 ans, et ce, sur tous les temps, qu'ils soient scolaires, périscolaires ou sur les temps de vacances, les temps extra-scolaires.

L'objet de cette délibération concerne les actions financées pour les enfants sur les temps extra-scolaires. Vous noterez à sa lecture que nous poursuivons notre effort d'association des parents à toutes les démarches éducatives.

En particulier, nous suscitons l'engagement des parents dans les zones les plus sensibles de notre ville et c'est tout le sens de la nouvelle action développée à la Duchère.

Le rôle des parents est en effet au cœur de notre action. Il ne peut y avoir de réussite éducative sans les familles des enfants. Nous avons démultiplié les possibilités d'expression et d'engagement des parents ces trois dernières années, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Les familles nous le disent. Elles ont besoin, comme leurs enfants, de stabilité, de lisibilité, de confiance et d'écoute. Pour cette raison, après l'enquête menée auprès des familles l'an passé, je veux vous dire que la Ville de Lyon a sollicité l'application d'un décret du 14 avril 2017 qui permet de poursuivre pour un an supplémentaire l'organisation des temps scolaires et périscolaires mis en place dans notre commune. La rectrice a rendu un avis favorable à cette demande.

Je suis donc heureuse de vous confirmer qu'il n'y aura pas de changement d'organisation de la semaine des enfants et des professionnels, qu'il n'y aura donc pas de changement d'organisation des temps scolaires et périscolaires à Lyon pour la rentrée prochaine et sur toute l'année scolaire 2017-2018. Les inscriptions sont d'ailleurs en cours selon les mêmes modalités que l'an passé.

Nous disposerons ainsi d'une année entière pour faire un choix concerté avec tous les acteurs de l'école, avec les parents, avec les professionnels sur le devenir durable de l'organisation des temps scolaires et périscolaires dans notre ville.

Notre ambition est toujours la même : le seul bien-être des écoliers lyonnais pour leur donner toutes les chances de grandir en confiance et de réussir leur parcours scolaire.

Je vous remercie d'approuver ce rapport qui a reçu un avis favorable de la commission Education.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, au titre des engagements du nouveau Président de la République, la liberté donnée aux communes en matière de rythmes scolaires et la réduction à 12 élèves par classe de CP et CE1 en REP et REP+, ont un impact direct sur l'organisation -et les finances- des communes.

Ce dossier sur le volet extra-scolaire du PEDT est donc l'occasion d'envisager les conséquences de ces deux mesures au niveau lyonnais. Concernant la réduction des effectifs en CP et CE1, le Ministre de l'Education a confirmé que cette mesure serait applicable dès la rentrée 2017, soit dans 3 mois.

Nous le savons, l'enfer est souvent pavé de bonnes intentions, et il y a donc un certain nombre de questions assez concrètes qui se posent aujourd'hui.

Combien de classes sont concernées à Lyon ? Quelles sont les contraintes pour la ville et notamment en termes de locaux ; les écoles de la ville sont déjà bien occupées, on le voit à travers la création d'écoles provisoires que vous nous proposez régulièrement, aussi quelles solutions envisagez-vous aujourd'hui pour loger ces classes supplémentaires ? Et quel en sera le coût induit pour la ville puisque nous imaginons déjà qu'il y aura ici une dépense exceptionnelle que M. Brumm nous présentera dans le compte administratif de l'année prochaine ?

Concernant la réforme des rythmes scolaires, un décret devrait, au cours de l'été, en préciser les évolutions possibles. Nous ne pouvons sur ces bancs, que nous réjouir d'une telle évolution. Nous n'avons eu, en effet, de cesse de dénoncer les effets désastreux de cette réforme et ce, dès sa mise en place par un gouvernement que vous souteniez encore à l'époque.

Désastreux pour les finances de la Ville, Laurence Balas l'a maintes fois dénoncé, il n'est pas utile d'y revenir.

Désastreux pour le budget des familles qui ont dû faire face à cette dépense nouvelle, l'école publique gratuite n'est plus.

Désastreux pour nos enfants, le choix d'une coupure de deux jours et demi est le pire choix en termes de rythme de l'enfant.

Et désastreux socialement puisqu'il a été démontré que dans les quartiers défavorisés, où ces activités pouvaient trouver leur sens, le taux d'enfants inscrits est plus faible qu'ailleurs et souvent malheureusement bien inférieur à 50 %.

Considérant ces points, une évolution de l'organisation des rythmes scolaires à Lyon s'avère donc plus que nécessaire. Les inscriptions pour l'année scolaire 2017/2018, vous venez de la dire Madame l'Adjointe, étant pour la Ville de Lyon largement enclenchées, nous comprenons qu'un certain statu quo puisse perdurer pour l'année prochaine. Vous venez de nous dire que vous étiez heureuse de nous annoncer ce statu quo. Je ne suis pas certain que ce soit une bonne nouvelle pour les enfants, mais les raisons techniques l'emportent je vous l'accorde.

En revanche, nous ne comprendrions pas que notre ville ne mette pas à profit les mois qui viennent pour proposer aux Lyonnais à la rentrée 2018, une organisation des rythmes scolaires qui réponde, et l'ordre est important, aux intérêts des enfants, aux intérêts des familles et aux contraintes financières de la Ville de Lyon.

A ce stade, nous souhaiterions connaître vos intentions.

Vous l'avez vu, Monsieur le Maire, cette intervention est pragmatique, je n'ose dire constructive, elle pose deux problèmes et quatre questions, il nous serait agréable d'entendre vos réponses. Je vous en remercie par avance.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur Guillard, je vous remercie pour vos questions sur ces deux sujets effectivement importants.

Je veux vous préciser, peut-être en introduction, que j'ai rendez-vous avec l'Inspecteur académique - nous avons un nouvel Inspecteur académique- cette semaine pour aborder ces sujets plus en détail.

En ce qui concerne le dédoublement des classes de CP en REP+, prévu pour la rentrée 2017, nous prévoyons à la Ville de Lyon entre 21 et 27 créations de classes, vous le savez, essentiellement dans le 9e, le 8e, et à Gerland dans le 7ème arrondissement.

Certaines classes peuvent s'ouvrir dans les locaux actuels. D'autres nécessitent effectivement des travaux. D'autres enfin, pourront faire l'objet de deux maîtres par classe, le temps d'ouvrir une nouvelle classe. Les travaux ont été budgétés. Nous sommes en train de les affiner.

En ce qui concerne la réforme des rythmes scolaires, je veux préciser quand même, comme nous l'avons dit d'ailleurs avec M. le Maire à plusieurs reprises depuis 2014, et vous pouvez retrouver nos déclarations dans les procès-verbaux des Conseils municipaux, que nous n'étions pas favorable à cette réforme. Nous avons néanmoins obtenu un certain nombre d'aménagements de la réforme, parce que la réforme initiale ne nous convenait pas.

En élus républicains, nous avons bien sûr appliqué cette réforme, comme tous les maires de France d'ailleurs. Et nous en avons profité pour améliorer l'accueil des enfants à l'école, parce que je vous rappelle que l'essentiel du travail mené dans le cadre de cette réforme, a porté sur l'amélioration de la pause méridienne. Et d'ailleurs dans le budget de la réforme des rythmes scolaires, l'amélioration de la pose méridienne représente 80 % du coût supplémentaire.

La pause méridienne a été améliorée, avec notamment un meilleur encadrement des enfants et plus d'activités. C'était une demande forte et des enseignants et des parents car une bonne pause méridienne permet de meilleurs apprentissages le reste de la journée. C'était une façon pragmatique et efficace de réellement améliorer la journée des enfants. Par ailleurs, nous avons mis en place une organisation qui a permis d'éviter de nombreuses difficultés rencontrées ailleurs en France. Nous n'avons pas changé les horaires du matin et du soir. Nous n'avons pas morcelé les temps périscolaires afin que les enfants se retrouvent dans leur journée.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il n'y aura pas de changement d'organisation pour la rentrée prochaine et cela nous laisse le temps d'une réelle concertation avec les familles, avec les professionnels.

Notre souhait, c'est la visibilité et la stabilité des organisations. Les familles se sont réorganisées, les enfants se sont habitués à ce nouveau calendrier et d'ailleurs je vous fais remarquer que nous sommes l'une des rares communes à avoir consulté les enfants dès la première année de mise en forme de la réforme, les parents et les professionnels. D'ailleurs, l'enquête de l'an passé note un taux de satisfaction des familles de 76% et elles sont plus inquiètes d'un changement brutal que d'une évolution concertée comme nous leur proposons.

Nous allons donc aborder la suite dans ce même esprit. Pragmatisme avec comme seule ligne directrice le bien-être des enfants, le respect des familles et la réussite pour chacun.

Je vous remercie

M. LE MAIRE : Je vous invite à lire l'excellente interview du nouveau ministre de l'Education Nationale qui indique une ligne directrice assez précise.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2975 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 711 318 euros à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon – Approbation et autorisation de signature du protocole d'accord entre la Ville de Lyon et la CAF du Rhône (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté)

2017/2984 - Attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'Association "La Grande Lessive®" pour l'organisation des 10 ans de "La Grande Lessive®" à Lyon, le jeudi 23 mars 2017 et l'intervention de Joëlle Gonthier, initiatrice de ce projet, lors de cette manifestation (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté)

2017/3014 - Approbation d'une convention mixte en faveur de l'Association de l'Hôtel Social (LAHSO) pour le versement d'une subvention de fonctionnement de 18 400 euros à l'établissement d'accueil de jeunes enfants de 15 places "Jacques Prévert" - 259-261, rue Paul Bert à Lyon 3e (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté)

2017/3015 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 15 000 euros à l'Association "Nicolas et Pimprenelle" pour la crèche parentale "Nicolas et Pimprenelle", sise 92 grande rue de la Guillotière à Lyon 7e, en vue de l'achat de matériels - Approbation et autorisation de signature d'une convention (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté)

2017/2979 - Programmation financière 2017 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle – attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 721 992 euros (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie
(Adopté)

2017/3027 - Attribution de subventions pour un montant total de 2 500 euros à des Associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya
(Adopté)

2017/3028 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à Tendance Presqu'île, l'association de Management de Centre-Ville de la Presqu'île de Lyon - Approbation d'une convention cadre et d'une convention d'occupation du domaine privé (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya
(Adopté)

2017/3036 - Lyon 9e - Groupe Scolaire Joannès Masset - Création de l'école provisoire Parc Montel (modulaire) - 30 rue du Bourbonnais - Opération n° 09045001 - Adaptation du montant de l'opération -Actualisation et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2011-3, programme 00006 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, Rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit pour ce dossier du Groupe Joannes Masset, l'école provisoire du Parc Montel. Je vous rappelle qu'en septembre 2016, nous avons approuvé en Conseil Municipal le lancement de l'opération pour ce groupe scolaire provisoire de 10 salles de classes, dont 4 classes maternelles, au sein du Parc Montel dans le 9ème arrondissement et cela en attendant la construction du groupe scolaire définitif sur le tènement Joannès Masset , environ 1,5 hectare dont nous sommes propriétaires en quasi-totalité.

L'accueil de nouveaux habitants dans ce quartier, du fait de sa forte dynamique économique et immobilière induit le besoin d'un nouveau groupe scolaire d'ici à 2020.

Pour ce groupe scolaire, le concours de maîtrise d'œuvre a été attribué en décembre 2016 à l'Atelier Didier Dalmas Architecte.

Au sein du Parc Montel, l'appel d'offre pour l'achat des bâtiments modulaires pour ce groupe scolaire Montel en bâtiments modulaires a été attribué à l'entreprise ARBONIS. Les modules des bâtiments de la maternelle et de l'élémentaire ont été posés, et les entreprises ont commencé à intervenir sur ces bâtiments. En parallèle, les aménagements VRD du terrain se poursuivent, fondations pour le préau, terrassement etc...

L'ensemble sera opérationnel pour la rentrée de septembre 2017.

Au stade de l'étude préalable, l'opération de travaux permettant l'achat, l'installation et le futur démontage des bâtiments était estimée à

4 700 000 € TTC. Au stade APD, les choix constructifs et architecturaux adoptés pour permettre la meilleure intégration possible au parc existant, et notamment le respect des plantations, portent le coût de cette opération à 5 500 000€. C'est le sens de cette délibération.

Avis favorable de la commission.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, Chers collègues, en septembre dernier, vous avez lancé la construction dans le Parc Montel d'un groupe scolaire provisoire dans l'attente de la réalisation du groupe scolaire définitif Joannès Masset dans le 9ème arrondissement. Aujourd'hui, vous nous présentez une délibération augmentant le montant de l'opération à 5 500 000 euros, le coût initial était de 4 700 000 euros. La facture est encore une fois salée pour les Lyonnais, plus 800 000 euros de coût supplémentaire, soit près de 20 % d'augmentation pour une structure provisoire, il faut le rappeler, qui a une durée de vie théorique de 3 ans au moins dans sa forme actuelle.

C'est votre absence d'anticipation, monsieur le Maire, qui est la cause de cette dérive financière. Pourtant, vous auriez dû tirer les conséquences des projets immobiliers à Vaise dans le 9e, dans la ZAC du Bon Lait et des Girondins dans le 7e ou encore à la Confluence dans le 2e. Dans tous ces arrondissements, il y a des groupes scolaires provisoires qui sont construits ou qui ont été construits à la rentrée 2017. Pour nous élus UDI, la réhabilitation ou le développement d'un quartier doivent induire, doivent comporter la construction d'équipements publics afin d'accueillir les nouveaux habitants.

Vous n'avez pas imaginé la prospective de ces quartiers et des arrondissements de notre ville à 20 ou 30 ans. Pourtant, c'est le rôle de l'élu d'avoir une vision globale de l'avenir et d'anticiper les changements à venir.

Malheureusement, vous n'apprenez pas de vos erreurs. Preuve en est, les écoles provisoires qui seront démontées après seulement trois ans d'utilisation, sont conçues pour pouvoir être réutilisées sur un autre site. A croire que vous avez déjà prévu de ne pas anticiper convenablement les futurs besoins en équipements scolaires de la Ville de Lyon.

Monsieur le Maire, plus généralement nous avons une vraie différence de vision sur les priorités d'une ville. En effet, pour nous, une commune doit investir dans les équipements qui répondent aux besoins de la vie quotidienne de ses habitants : éducation, sport, culture, cadre de vie. Hors sur ces points, notre ville est en retard. Nous venons de le constater pour l'éducation où les classes manquent, où la rénovation des groupes scolaires existants est en retard, mais c'est également cruellement vrai pour les équipements sportifs de proximités. J'ai déjà eu l'occasion de parler de la situation au niveau des piscines où des terrains de foot, c'était l'année passée. Nous pouvons constater le même sous équipement pour les lieux culturels et associatifs, maisons des associations, salles des fêtes pour les familles. Ceci est également vrai au niveau de la petite enfance. Un exemple concret, il y a 15 jours, commençait les inscriptions à la Maison de l'Enfance dans le 7ème arrondissement, pour les inscriptions pour les centres aérés de cet été. Les premiers parents sont arrivés à 6h du matin pour être sûrs de pouvoir inscrire leurs enfants dans les créneaux qui leur convenaient en termes d'organisation de leur famille.

Monsieur le Maire, une ville doit être un lieu de vie, un lieu où il fait bon vivre. Le manque d'investissement dans les équipements de proximités va pénaliser la vie des Lyonnais. Demain, il peut pénaliser l'attractivité de notre Métropole. N'oublions pas qu'une des motivations des Parisiens qui quittent la capitale, c'est la vie en ville, qui devient trop compliquée pour une famille.

Je vous remercie.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Ministre d'Etat, Monsieur le Maire, quelques mots concernant ce projet et plus largement en réponse aussi aux propos portés par notre collègue Christophe Geourjon sur notre supposé manque de prospective.

Tout d'abord rappeler que la réalisation de cette école fut un choix certes d'urgence, mais aussi un choix gage de qualité. En effet, cette école permettra de mettre en place tout de suite un vrai projet éducatif avec l'équipe future du groupe scolaire définitif qui sera construit non loin de là. L'école permettra dès septembre 2017 d'accueillir les enfants comme si l'école définitive était ouverte. L'équipe éducative sera mise en place. Le périmètre scolaire sera défini. Les effectifs seront rééquilibrés sur les écoles de l'arrondissement.

Cette école sera composée de quatre classes de maternelles, six classes d'élémentaires, d'un restaurant scolaire, de deux cours, d'un préau, d'une salle informatique, d'une BCD, d'une salle

médico-sociale et des salles d'activités variées pour les élémentaires et une salle d'évolution pour les maternelles, des bureaux et des sanitaires. Bien sûr nous aurions préféré comme les professeurs, les parents d'élèves et nous tous engager cette rentrée de septembre 2017, avec un établissement neuf tel qu'il avait été prévu et anticipé sur la rue Joannès Masset.

Nous ne pouvons en effet laisser entendre que le besoin n'avait pas été anticipé. Au contraire, nous l'avons défini grâce à un outil performant mis en place par les services de la Ville de Lyon : il s'agit de l'observatoire urbain. L'augmentation du nombre d'enfants est considérable depuis 2005 : 28 % en 10 ans. Ce qui nous a fait prendre conscience depuis longtemps du besoin d'anticiper ce besoin.

Malheureusement, alors que les études préalables de l'école définitive étaient engagées, nous avons appris l'évolution des conditions de construction aux abords d'une canalisation de gaz qui borde le terrain de la rue Joannès Masset. Il est alors apparu que nous devons reprendre totalement le projet et le relocaliser en tenant compte de cette contrainte.

En effet, c'est en 2014 et en 2015 que GRT Gaz a fait évoluer sa manière de considérer la compatibilité des projets avec le transport de gaz à proximité, reportant la responsabilité sur le Maire en cas de construction.

La recherche d'un terrain de près de 5 000 m² dans le quartier a été envisagée mais s'est révélée bien vite bien complexe. La Ville de Lyon a donc repris les études pour maintenir le groupe scolaire sur le terrain tel que prévu, tout en revoyant son organisation pour garantir la parfaite compatibilité avec son environnement et notamment, la présence de cette conduite de gaz.

Nicole Gay l'a rappelé tout à l'heure : le maître d'œuvre a été désigné, il s'agit de l'atelier Didier Delmas. Les démolitions sont en cours sur le site de Joannès Masset, elles sont complexes et importantes, elles sont lancées. Et le nouveau groupe scolaire sera livré pour la rentrée 2020.

Plus largement, au travers de mon propos, je voudrais rajouter un certain nombre d'éléments. Il est fait référence au fait que nous n'anticipons pas suffisamment l'évolution urbaine de cette ville. Nous allons le voir tout à l'heure au travers d'un projet urbain partenarial qui sera mis en place sur le 7ème arrondissement, le fait qu'au travers de ce PUP nous prenons en compte les évolutions futures de notre ville. D'une part, en programmant financièrement ces réalisations et d'autre part, en anticipant ces constructions sur des fonciers qui sont d'ores et déjà fléchés et réservés pour ces futures constructions.

Il en est de même, actuellement, Monsieur Geourjon, pour le PUP Berliet, pour le PUP Saint-Vincent-de-Paul, pour le PUP Patay, le PUP du 7ème arrondissement que nous allons délibérer tout à l'heure et vous faisiez référence tout à l'heure au manque de structures scolaires sur le 7ème arrondissement et notamment la ZAC des Girondins. Je vous rappelle juste que ce projet est lancé. La construction de l'école sera livrée pour la rentrée 2020 et nous avons aussi dû faire face, à cette époque, à quelques difficultés liées à un squat de bâtiment qui a été occupé bien plus longtemps que prévu. Il nous a donc fallu organiser les conditions de sa libération et ensuite de sa démolition pour pouvoir lancer cette opération.

Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Si je peux rajouter une petite chose, Monsieur le Maire : j'invite M. Geourjon à se rendre sur le parc Montel pour aller effectivement voir la construction de ce groupe scolaire provisoire modulaire, avec des modulaires qui sont quand même exceptionnels et qui n'ont rien à voir avec les anciens Algeco des temps passés.

M. GEOURJON Christophe : Je n'ai pas fait de comparaison avec les Algeco.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Je voulais simplement vous le dire pour aller voir les travaux et la façon dont les choses sont construites dans une magnifique partie du parc Montel en étant respectueux aussi de l'environnement, des habitants et de ceux qui ont l'habitude d'utiliser ce parc.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3039 - Lyon 6e - Groupe Scolaire Jean Jaurès - Restructuration du restaurant scolaire et mise en accessibilité du groupe scolaire - 46 rue Robert - Opération n° 06005001 - Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 - Programme n° 00006 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, Rapporteur : Il s'agit du groupe scolaire Jean Jaurès situé dans le 6ème arrondissement susceptible d'accueillir davantage d'enfants dans les années à venir, notamment en raison des aménagements de la ZAC de la Part-Dieu.

En conséquence, il a été proposé de réaliser des travaux de réaménagement du restaurant scolaire afin de répondre aux normes d'hygiène, d'amélioration des conditions de travail et d'augmenter le nombre de repas servis en proposant l'installation d'un self pour les élémentaires et l'amélioration du réfectoire pour les élèves de maternelle.

Cette installation doit s'accompagner de la restructuration de locaux techniques et de ceux du personnel et notamment, l'aménagement d'un gymnase à hauteur R+3.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3043 - Dardilly - Cession à titre onéreux des parcelles AL 7 et AL 51 sises au lieudit "Parsonge" à Dardilly avec déclassement anticipé - EI 99014 - Numéros inventaire 99014T001 – 99014A000 – 99014B000 – 99014C000 – 99014D000 – 99014F000 – 99014G000 – 99014H000 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, Rapporteur : Il s'agit de la cession à titre onéreux des parcelles dénommées AL 7 et AL 51, simplement c'est le camping de Dardilly dont les uns et les autres nous allons entendre parler.

Mme GRANJON Isabelle : Juste une explication de vote. Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire regrette l'abandon de ce service public. Encore une fois, la Ville diminue le service rendu aux citoyens.

C'est pour cela que nous nous abstenons.

M. LAFOND Luc : Monsieur le Ministre d'Etat, Monsieur le Maire,

Simplement, une explication de vote. Nous attirons votre attention sur la localisation exceptionnelle de ce tènement de 6 hectares. Si vous souhaitez le vendre, il serait plus rentable pour le contribuable lyonnais, soit de vendre ce terrain dans le cadre d'un marché avec mise en concurrence avec un prix de réserve, soit de le conserver en réserve foncière pour à terme, modifier le PLU et rendre ce tènement constructible. Si vous souhaitez conserver la destination et la pérennité de ce terrain en camping, un bail emphytéotique serait la meilleure solution et cela permettrait à l'exploitant d'amortir les travaux à venir.

Le groupe UDI ne votera pas ce rapport et vous laisse la pleine responsabilité de votre décision. Merci.

M. LE MAIRE : Merci bien. Nous l'assumons.

M. TETE Etienne, : Monsieur le Maire, Monsieur le Ministre, mes chers Collègues, sur le fond, je vous rappelle l'extrait du rapport des délégataires de services publics sur le camping international de Lyon.

La saison 2014-2015 correspond à l'antépénultième période du contrat conclu en 2005 avec la société Indigo, avec une progression de près de 20 % du nombre de nuitées et d'un allongement sensible de la durée des séjours (+ 11 %), le camping boucle un exercice pour lequel le chiffre

d'affaires progresse de 22 % et le résultat net est multiplié par un facteur 3,5 passant de 40 à 177 K€.

Jamais le camping n'a aussi bien marché et c'est au moment où on décide de s'en débarrasser !

La deuxième observation, c'est toujours avec l'analyse de ce dossier : comme le grand principe où il faut dire que son chien a la rage pour pouvoir l'abattre, il faudrait faire 3,3 M€ de travaux. Et là, évidemment, on est certain que le délégataire ne les fera pas parce que faire 3,3 M€ de travaux quand on a une marge bénéficiaire de 177 + l'économie de 65 K€ de loyer, ça n'amortit pas 3,3 M€. Donc le chiffre fait par le délégataire pour nous expliquer qu'il faut arrêter n'est pas crédible.

Ma deuxième observation c'est que soit nous pensons que nous devons avoir un camping et je pense que le public le fait beaucoup mieux que le privé, en tout cas avec un certain désintéressement, ou alors effectivement, on n'a plus besoin de camping et à ce moment-là, on fait totalement autre chose de ce terrain à ce niveau-là.

Ça, c'était sur le fond. Je pense qu'on se trompe, qu'on aurait dû transférer au Grand Lyon, faire un bail emphytéotique comme ça a déjà été dit.

Sur la forme, le prix est invraisemblable. Il ne veut rien dire. 3 M€ pour les 64 728 m², ça fait 46 € du mètre carré. Moi je pense que la meilleure méthode est toujours de vendre avec mise en concurrence. Le Département en a été un très bon exemple quand ils ont vendu leurs archives départementales, ils avaient une estimation du service des Domaines. Finalement, les acquéreurs, c'est l'ordre des avocats qui l'ont acheté plus du double du service des Domaines. Donc dire qu'aujourd'hui c'est le service des Domaines qui est pertinent évidemment, ce n'est pas la démonstration.

La deuxième observation, 46 € du mètre carré, ça rappelle, à peu de chose près, le prix des terrains à Décines, à 40 € du mètre carré. Sauf qu'à l'époque on nous explique que les terrains à Décines sont des terrains constructibles et là, on vend à 46 € du mètre carré des terrains qui sont soit disant inconstructibles. J'allais dire c'est trop ou trop peu.

Alors, on va me dire, oui mais on a pris une mesure de précaution qui est une clause de retour à bonne fortune, c'est-à-dire que dans 10 ans, s'il se passe quelque chose de positif et bien, on va récupérer de l'argent. Alors, j'allais dire c'est ou utile ou inutile. Là encore une observation, mais puisque vous nous avez dit que votre modèle c'était le modèle lyonnais pour votre ministère et quand vous étiez candidat à la mairie de Lyon, votre modèle c'était le modèle de Vaise.

M. LE MAIRE : Non, de Barcelone à l'époque.

M. TETE Etienne, : Je vais rappeler une histoire ancienne, mais qui est redevenue d'actualité, que M. Bruno Bonnell est actuellement, effectivement, le chantre de En Marche sur une certaine circonscription, de comment on gère l'immobilier.

En 2002, pour la venue de Bruno Bonnell à Vaise, je vous rappelle que nous savions que le cinéma devait être racheté par Pathé. Le Grand Lyon a revendu des terrains à M. Bruno Bonnell, qui les a revendus le lendemain, c'est-à-dire le 26/11/2002. Il a empoché une plus-value -je prends les chiffres que j'ai sous les yeux- de 339.802 €, soit 64 % du prix du terrain. C'est-à-dire que le Grand Lyon vend du terrain et Bruno Bonnell fait une belle plus-value, 24 heures après, en 2002, pour cette opération de Vaise.

Donc, on prend aujourd'hui une clause effectivement de retour à bonne sortie dans dix ans, mais on sait très bien que dix ans, ce n'est strictement rien à l'échelle du patrimoine immobilier ; on sait qu'il suffit d'attendre dix ans, d'attendre que le terrain devienne constructible et d'empocher la plus-value.

Donc, je pense qu'aujourd'hui, la sagesse c'est de garder ce terrain, de prendre une vraie décision de garder ou non le camping. Si on ne garde pas le camping, évidemment le Grand Lyon rend les terrains constructibles et c'est le contribuable qui empoche effectivement la valorisation des terrains à une valorisation normale et non pas cette cession un petit peu en catimini malheureusement, au seul détenteur du camping qui fait actuellement de gros bénéfices en croissance sur ce dossier.

M. KIMELFELD David, Maire du 4ème arrondissement : Monsieur le Ministre, Monsieur le Maire, d'abord, moi, je suis sans doute plus optimiste que Mme Granjon, M. Tête ou M. Lafond, mais peut-être plus réaliste aussi.

Je voudrais dire que c'est d'abord une chance et une opportunité pour notre ville et pour la métropole, d'avoir un outil d'accueil, en l'occurrence un camping caravanning, pour répondre aux besoins des touristes et le mettre au niveau des ambitions des collectivités, que sont la ville et la Métropole et de l'inscrire dans la durée.

C'est aussi une chance pour l'emploi et pour les entreprises de notre territoire, parce que nous ne vendons pas ce terrain à n'importe qui ! Nous le confions à un opérateur lyonnais, un spécialiste des hébergements et notamment un spécialiste des campings. Une entreprise qui s'est créée à Lyon en 2005, avec sa première gestion de campings ici à Lyon. Et qui depuis, en a développé près d'une cinquantaine en France, aux Etats-Unis, au Canada et en Chine.

C'est une entreprise dont le siège est sur notre métropole, c'est 70 personnes ici sur la métropole lyonnaise, c'est 250 personnes en permanence et c'est 500 emplois saisonniers sur la France entière. C'est aussi un opérateur qui s'intéresse à la filière amont : il vient de racheter un fabricant de chalets dans le département et il va pouvoir fabriquer ses chalets pour l'ensemble de ses campings sur l'ensemble de ses implantations dans les cinquante campings précités.

C'est un opérateur qui va investir près de 4 M€ sur ce site et qui renforcera de fait, l'attractivité. Qui va en faire un site vitrine, un site pilote, pour l'ensemble de ses campings sur le monde entier. Qui va en faire aussi son centre de formation pour l'ensemble de ses personnels dans le monde entier.

Le contrat, tel qu'il a été indiqué par Nicole Gay, mais aussi le Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat, doivent nous rassurer sur la pérennité et la durée. Je crois que tous ces ingrédients, finalement, nous invitent à soutenir sans réserve cette délibération.

S'il faut passer un week-end au camping avec M. Tête pour le convaincre, je le ferai avec beaucoup de plaisir !

(Rires et applaudissements.)

M. LE MAIRE : Cela va faire jaser, mais c'est peut-être une chance à saisir !

M. TETE Etienne : J'ai l'impression que la réponse a été préparée avant que je pose ma question !

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Le Groupe Europe écologie – Les Verts et M. Lafond, ont voté contre. Les Groupes UDI et apparentés (sauf M. Lafond), Lyon citoyenne et solidaire et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon, se sont abstenus.)

2017/3000 - Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2017/3004 - Lyon 1er et 7e - Elections 2017 - Autorisation d'exonération des frais de mise à disposition au bénéfice de la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Rhône, 11 rue du Griffon, et approbation d'une convention d'occupation à titre gratuit consentie par le Lycée Hector Guimard et la Région Auvergne-Rhône-Alpes au profit de la Ville de Lyon - EI 01 250 et 07 291 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2017/3006 - Lyon 5e - Autorisation sollicitée par la société Dalkia de déposer une demande de déclaration préalable sur une partie de la voie verte comprise entre la rue de Champvert et la rue Bellemain pour réaliser un réseau de chaleur privé sur le quartier de Champvert – EI 05 129 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2017/3035 - Lyon 2e, 3e, 6e, 7e – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à titre gratuit au profit de GrandLyon Habitat en vue de la réalisation de divers travaux sur les sites de Ravat, Bossuet, Lavoisier et Cité Jardin – EI 02064, EI 03057, EI 06021, EI 07 053, EI 07 054, EI 07 055 - Lancement de l'opération 60021858 et affectation d'une partie de l'AP "Habitat" 2015 - 3 - Programme 00016 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2017/3037 - Bilan des opérations foncières réalisées sur l'exercice budgétaire 2016 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2017/3038 - Gratuités partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Compagnie des Zonzons - Association Sportive du Collège Molière - Association de Lutte contre le Sida - Compagnie Art R Natif - Association VerraMuse - Rotary -Club de Lyon Part-Dieu - Ecole Saint-Pothin / Ozanam - Mairie du 5ème arrondissement - Organisation et Gestion de l'école Montessori - Montant total des exonérations : 7 128,99 euros HT (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2017/3040 - Rénovation des installations thermiques - Lancement de la phase travaux du programme 2018 - Opération n° 60021859 - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-5 - Programme n° 20020 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2017/3041 - Musée des Beaux-Arts – Travaux d'économie d'énergie - 1 place Louis Pradel 69001 Lyon - Opération n°01013120 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-3 Programme n°20020 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2017/3042 - Travaux de sécurisation de l'ancienne robinetterie Ronfard - 21, rue Saint Victorien à Lyon 3e - EI 03420 - Lancement de l'opération 03420002 et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00005 (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2017/3001 - Approbation d'une convention annuelle d'objectifs et de mise à disposition de locaux situés dans les sous-sols du site des Subsistances – 8 bis, quai Saint Vincent à Lyon 1er, entre la Ville de Lyon et l'Association Les Disques Supadope (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2017/3002 - Lyon 7e - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Association AJD Maurice Gounon, pour la mise à disposition d'un immeuble sis 8 rue Pasteur à Lyon 7e - EI 07042 (Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

(Adopté.)

2017/3003 - Lyon 7e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association « Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur du Rhône » (siège : 58, cours Albert Thomas - 69008 Lyon) pour la mise à disposition de locaux situés 207, rue Marcel Mérieux. - EI 07239 (Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

(Adopté.)

2017/3005 - Lyon 2e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association ALYNEA (siège : 53, rue Dubois Crancé - 69600 Oullins) pour la mise à disposition de locaux situés au sein du Centre d'Echanges de Perrache, afin d'y abriter deux services à caractère administratif - EI 02056 (Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

(Adopté.)

2017/2989 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social - Adaptation de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Ministre, Monsieur le Maire, il s'agit dans le cadre de cette délibération, d'accorder des subventions au titre de l'année 2017, pour la production de logements conventionnés au travers de 46 opérations, à la fois en acquisition-amélioration, en constructions neuves ou en VEFA, pour un total de 1278 logements conventionnés.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. REMY Arthur : Monsieur le Ministre, chers Collègues, cette délibération vient concrétiser l'engagement de notre ville à la production de logement social. Nous le disons, nous le répétons : nous nous félicitons de ces efforts consentis par notre ville et notre métropole, quelles que soient les opérations d'urbanisme, quels que soient les quartiers, quelles que soient les communes.

Et nous ne voyons pas, nous, la statistique IRIS, comme un indicateur pertinent de localisation de la production de logement social. Parce que ce souci de production du logement social doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire métropolitain, dans une optique de cohésion de notre territoire.

Alors, quels pourraient être les objectifs d'une politique de cohésion des territoires, alors même qu'un large ministère lui est maintenant consacré ?

Assurément, l'objectif principal est d'éviter les phénomènes de relégation, c'est-à-dire des déplacements de population qui ne peuvent plus habiter un endroit du territoire, parce que le logement y est trop cher.

La cohésion des territoires doit permettre de lutter contre les phénomènes de concentration de richesse ou de pauvreté, en un point du territoire, et ainsi garantir une diversité de nos quartiers. La cohésion du territoire, c'est de permettre à chacune et à chacun, qu'il soit riche ou qu'il soit pauvre, d'accéder au logement à tout point du territoire, que ce soit au centre de la métropole ou en périphérie.

Pourquoi rappeler cela ? Parce qu'au-delà des félicitations que nous vous adressons, quant à votre volonté de produire du logement social, nous pensons toutefois qu'elle n'est pas adaptée pour produire une véritable cohésion des territoires.

En effet, deux éléments nous font craindre la relégation des plus modestes, du centre vers la périphérie. Et je vais rappeler ici quelques éléments que mon collègue à la métropole, André Gachet, a déjà pu aborder :

Le premier élément, c'est l'inadaptation de la typologie des logements sociaux et particulièrement dans les arrondissements centraux. Alors que la plus forte demande se cristallise autour du PLAI (le très social), la production se fait majoritairement en PLS (le logement intermédiaire). Nous sommes quand même étonnés que la demande ne puisse pas guider votre choix en matière d'offres... Alors, nous le savons, le casse-tête de la production du logement social est particulièrement complexe. Il est fonction des aides à la pierre. Mais, gageons que le Ministre de la Cohésion des territoires, qui s'est vu aujourd'hui attribuer le portefeuille du logement, saura entendre nos arguments.

Le second élément, c'est la fameuse application de la marge locale sur les loyers des logements sociaux, présents dans les arrondissements centraux. Alors certes, Michel Le Faou a pris des garanties pour la faire diminuer -et nous voudrions le remercier des échanges que nous avons pu entretenir avec lui et ses services, André Gachet et moi-même-, mais il reste que les ménages paient plus cher au centre de Lyon qu'en périphérie.

Nous le voyons ici, la production du logement social, certes intense, n'est pas suffisante pour produire une vraie cohésion des territoires, et ainsi lutter contre le phénomène de relégation des

plus modestes, du centre de notre métropole. C'est pourquoi, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Pour finir, cette crainte de la relégation et de l'absence d'une politique de cohésion des territoires est d'autant plus forte que les prix des logements locatifs privés sont en hausse constante.

Agir pour une cohésion des territoires, c'est donc agir aussi sur l'ensemble de la filière du logement locatif, qu'il soit social ou non. Et l'une des réponses est l'encadrement des loyers, prévu dans la loi ALUR : une loi qui, comme nous l'a rappelé récemment le Conseil d'Etat, doit s'appliquer à toutes les grandes agglomérations, y compris Lyon et sa Métropole.

Sans ce double effort dans les arrondissements centraux (production de logement très social et encadrement des loyers dans le parc privé), pas de véritable cohésion de notre territoire métropolitain, et un phénomène de relégation qui s'accélèrera avec les années.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien Monsieur Remy. Je ne voulais pas vous répondre, mais quand vous citez des lois qui ont fait régresser la construction de logements en France, de 200.000 logements, permettez-moi de vous dire que ce n'est pas mon modèle, effectivement !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire et M. Bérat, se sont abstenus.)

2017/2976 - Lyon 6e - Lancement de la première tranche de l'opération 60023638 "Installation d'aires de jeux dans les arrondissements" et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 - Programme 00012.

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Monsieur le Maire, avis favorable de la Commission pour cette aire de jeux de proximité dans le 6ème arrondissement.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2990 - Programmation financière 2017 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 267 500 euros (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2017/2993 - Lyon 7e – Projet Urbain Partenarial Duvivier-Cronstadt – Autorisation de signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Indivision Duval Aménagement/Vilogia et d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon – Lancement de l'opération n° 67014001 "PUP Duvivier-Cronstadt infrastructures CMOU" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-2, programme 00012 – Adaptation l'opération n°600ERDF "Extension et renforcement des réseaux ERDF", actualisation et affectation complémentaire de l'autorisation de programme n° 2011-2, programme 00016 (Direction de l'Aménagement Urbain)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Avis favorable pour ce dossier qui concerne le Projet Urbain Partenarial Duvivier-Cronstadt : nous y faisons référence tout à l'heure, qui permettra la construction future d'un groupe scolaire sur le 7ème arrondissement.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2991 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du Fonds Associatif Local et du Fonds d'Initiatives Locales au titre du contrat de ville (convention territoriale de Lyon 2015-2020) pour un montant total de 44 500 euros (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali
(Adopté.)

2017/2992 - Programmation financière 2017 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia
(Adopté.)

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2017/3046 - Parcours de santé "enform@Lyon" - Approbation d'une convention de mécénat en nature avec AG2R (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Ministre, chers Collègues, cette délibération concerne ce qui m'est cher et je sais qu'il vous tient également à cœur Monsieur le Maire.

Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler dans cette assemblée. La Ville de Lyon souhaite offrir aux Lyonnais dans un souci de santé publique, mais aussi et surtout de bien-être, la possibilité de pratiquer une activité physique et sportive libre.

Nous allons ainsi créer des parcours de santé connectés nouvelle génération accessibles à tous les publics de tous les niveaux, à n'importe quel moment de la journée. Nous les inaugurerons le 28 juin prochain et ceci je pense, permettra de désengorger quelque peu nos gymnases, mais répondra également au développement de la pratique informelle.

Pour faciliter ce projet et en diminuer le coût, déjà très minime par rapport à l'enjeu et à l'intérêt, nous vous proposons dans cette délibération la signature d'une convention de mécénat avec AG2R la Mondiale qui consent, en s'appuyant sur l'expertise de la Ligue d'Athlétisme Rhône-Alpes à nous aider à hauteur de 30 000 euros et ainsi financer les différentes vidéos d'illustration des exercices sportifs. Avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le groupe Lyon citoyenne et solidaire s'est abstenu.)

2017/2968 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association "Aqua Synchro Lyon" pour l'organisation des Championnats de France Seniors Elite de natation synchronisée, du 29 juin au 2 juillet 2017 à la piscine de Vaise à Lyon 9e - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2017/2969 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association "Lyon Glace Patinage" pour la participation de ses athlètes aux Championnats du Monde Seniors de patinage synchronisé à Colorado Spring (USA), du 4 au 8 avril 2017 - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2017/2970 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association "CRO Lyon Boules" - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2017/2971 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Association Spirit Academy Cheer & Dance, pour l'organisation de l'Open International SACD de Lyon de Cheerleading et Dance le 20 mai 2017 au Palais de Sports (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2017/2972 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité Départemental du Rhône - Métropole de Lyon de Tennis, pour l'organisation de la 2e édition du tournoi de tennis "Open Sopra Steria" de Lyon, du 12 au 18 juin 2017. (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2017/2973 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros au Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon de ski nautique et wake board, pour l'organisation de l'événement "Baby ski nautique", le dimanche 25 juin 2017. (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2017/2974 - RE LYON NOUS 2017 : financement et partenariat privé - conventions de mécénat. (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2017/2980 - Attribution d'une subvention d'équipement de 2 000 euros à l'Association "Fort en Sport" pour l'achat d'un vélo elliptique, spécifique à la pratique des personnes obèses (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2017/2983 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association "Roulez Jeunesse", pour l'organisation de l'événement "Les Boucles d'Or", les 15 et 16 avril 2017. (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2017/3044 - Attribution d'une subvention de 35 000 euros au Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon d'avril à septembre 2017, et les Tournois Boulistes de Pentecôte du samedi 3 au lundi 5 juin 2017 - Approbation d'une convention mixte. (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2017/3045 - Attribution d'une subvention d'équipement de 15 000 euros à l'Association "AUNL" pour l'achat d'un bateau - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2017/2981 - Attribution de subventions dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 26 500 euros (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

M. LEVY, Charles Franck, rapporteur : Il s'agit d'accompagner plusieurs associations de jeunesse, dont notamment le mouvement Scot, le CRIJ et le festival de films jeunes Lyon et c'est un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2982 - Attribution de subventions pour un montant total de 26 500 euros à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté.)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, ÉVÉNEMENTS

2017/3030 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon (Service archéologique) et la SNC Hôtel-Dieu Réalisation pour la réalisation des fouilles archéologiques de la tranche 7 de l'opération de reconversion de l'Hôtel-Dieu à Lyon 2e (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Je reformule ce que je disais un peu par anticipation. Il s'agit donc de fouilles archéologiques dans la tranche 7 de l'opération de reconversion de l'Hôtel-Dieu.

M. REMY Arthur : Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Vous faites bien Monsieur Remy.

Donc, je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

2017/2945 - Approbation d'une convention de parrainage et d'une convention de billetterie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Fonds d'Action DECITRE dans le cadre de la conférence avec Michel Serres. (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2946 - Approbation des tarifs de la billetterie de la saison 2017-2018 des Célestins, Théâtre de Lyon (abonnements, carte Célestins, location) (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2947 - Approbation de contrats de cession de droits relatifs à divers supports photographiques, vidéographiques ou sonores dans le cadre de l'exposition "Les jours sans" au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2948 - Modalités d'attribution du prix de poésie Roger Kowalski 2017 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2949 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Célestins, Théâtre de Lyon et le Grand Café des Négociants, dans le cadre de la saison 2017-2018 des Célestins, Théâtre de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2950 - Approbation d'une licence de réutilisation commerciale d'informations publiques détenues par les Archives Municipales de Lyon au profit de la société ADD (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2951 - Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale de Lyon (BmL) et l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB) (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2952 - Demande d'une subvention de fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes (DRAC) pour l'exposition "Bande dessinée, l'Art invisible" organisée par le Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2953 - Approbation des modalités de participation de la Ville de Lyon au projet de la Commission européenne Horizon 2020 – Cultural heritage as a driver for sustainable growth, intitulé Regeneration and optimisation of Cultural heritage in creative and Knowledge cities – ROCK (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2954 - Approbation du contrat de fouille entre la Ville de Lyon et Artefact SAS concernant la réalisation par le Service archéologique de la Ville de Lyon de la fouille de l'immeuble du 96 rue St-Georges à Lyon 5e (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2955 - Approbation de contrats de cession de droits pour les extraits de spectacles projetés en salles de marionnettes des musées Gadagne (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2956 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique et le Sytral assisté de Kéolis et d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique et Télérama dans le cadre de l'exposition temporaire "Bande dessinée : l'Art invisible", du 14 avril au 20 septembre 2017 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2957 - Modification de la date d'application du nouveau tarif d'entrée individuel au Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2958 - Approbation des tarifs de l'activité "ça roule au musée" - Musée Malartre (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2959 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit entre la Ville de Lyon et l'Association "Club de St Rambert", pour la mise à disposition du Théâtre de Vaise, sis 23 rue de Bourgogne à Lyon 9e, afin d'organiser un gala de danse les 16 et 17 juin 2017 – EI 09 048 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2960 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée de l'automobile Henri Malartre et la maison Ampère-musée de l'électricité à Poléymieux au Mont d'Or (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2961 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon, l'Observatoire des Familles en Situation de Handicap (OFSH) et l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) en vue du maintien d'un pôle de conservation des archives des familles en situation de handicap aux Archives municipales de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2962 - Approbation d'un avenant à la convention de partenariat établie entre la Ville de Lyon / Orchestre National de Lyon et l'Institut Lumière (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2963 - Approbation d'une convention de billetterie entre la Ville de Lyon / Orchestre National de Lyon et l'Association Arty Farty, dans le cadre des nuits sonores (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2964 - Attribution de la redevance d'archéologie préventive 2017 au Service archéologique de la Ville de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2965 - Demande de subvention d'investissement de 27 044 euros auprès du Ministère de la Culture (service des archives de France) pour le programme de numérisation-archivage numérique (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2966 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association "Nouveaux Espaces Latino-américains", pour l'organisation de la 16e édition du festival "Belles Latinas", du 8 au 18 novembre 2017. (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2967 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et Jacquet Métal pour les années 2017 et 2018 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2977 - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux des jardins et du café Gadagne, le samedi 10 juin 2017, entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et l'Association Lyon BD Organisation (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2994 - Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 273 540 euros auprès de la Métropole de Lyon – Célestins, Théâtre de Lyon – Approbation d'une convention (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2995 - Approbation de conventions de parrainage entre La Ville de Lyon / Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CHRD), le SYTRAL assisté de KEOLIS, Télérama et Grain de Sel, dans le cadre de l'exposition "Les jours sans. Alimentation et pénurie en temps de guerre" (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/3029 - Programmation financière 2017 au titre du volet culture de la politique de la ville – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 363 100 euros (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

2017/3032 - Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumières - Convention d'assistance à la programmation et à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et le Parc des oiseaux, pour l'organisation d'un projet de spectacle de mise en lumière, du 12 juillet au 2 septembre 2017. (Direction des Événements et Animations)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/3033 - Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions types. (Direction des Événements et Animations)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/3034 - Programmation "Tout l'monde dehors !" 2017 - Approbation de conventions types. (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Avis favorable sur tous ces dossiers. Je voulais juste prendre une seconde pour rappeler le palmarès des Musées de l'année 2017 que le journal des Arts vient de publier et nous avons la grande joie de constater que le Musée des Beaux-Arts de Lyon est classé Premier des Musées et que c'est un bel hommage au travail de Sylvie Ramon et de toute l'équipe du Musée des Beaux-Arts que je veux saluer ici.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2978 - Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) : attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations et institutions contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 11 000 euros et approbation d'une convention financière pour le Musée Urbain Tony Garnier (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique
(Adopté.)

2017/3031 - Approbation d'un contrat de cession de droits d'exploitation de plans et textes pour l'édition d'un dépliant "Plans de datation du site historique"

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique
(Adopté.)

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITÉ, SANTÉ

2017/2985 - Programmation financière 2017 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise – Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 198 400 euros (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline
(Adopté.)

2017/2986 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 22 550 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline
(Adopté.)

2017/2987 - Programmation financière 2017 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 175 072 euros (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, Rapporteur : Avis favorable pour ces trois rapports concernant la prévention Santé. Permettez-moi d'en profiter pour féliciter la mairie du 6ème arrondissement qui vient de créer le 9e Conseil Local de Santé mentale et qui parachève l'ensemble de nos Conseils locaux de santé puisque nous en avons désormais dans chacun des arrondissements et ce réseau d'acteurs permet de traiter des situations de personnes en grande souffrance psychique. Donc, c'est une très bonne chose.

Une autre bonne nouvelle qui accompagne cette création de CLSM, c'est le fait que l'agence Régionale de santé ait accepté à ma demande de financer deux postes de coordination qui permettront de soulager l'animation qui est portée par les Adjoints d'arrondissement et par les professionnels de santé des hôpitaux psychiatriques.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2988 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (opération été) (Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise
(Adopté.)

2017/3012 - Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2017 pour un montant total de 93 850 euros (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse
(Adopté.)

2017/3013 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (opération été) (Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

Mme AIT-MATEN Zorah, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour cette subvention de 15 000 euros pour la journée des oubliés des vacances au profit du secours populaire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3007 - Convention avec le Centre de Gestion du Rhône : prise en charge des visites médicales préalables à l'armement des policiers municipaux. (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, Rapporteur : Monsieur le Maire, avis favorable également de la commission pour cette convention avec le Centre de Gestion du Rhône qui concerne la prise en charge des visites médicales préalables à l'armement des policiers municipaux.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Conseillers, tout d'abord, je voudrai vous féliciter Monsieur le Sénateur-Maire pour votre nomination à la fonction de « Premier policier de France », un poste qui, vous en conviendrez, interpelle face au dossier que nous examinons à présent.

J'interviens concernant la convention qui va lier la Ville de Lyon et le CDG (Centre de gestion des visites médicales), concernant l'armement de notre police municipale.

La première mise en main d'une arme à feu à un agent est un acte qui demande une excellente expertise. Le Centre de gestion des visites médicales va mener cette mission pour savoir si un agent est apte ou pas à avoir ou pas une arme à feu. Test très complet de santé physique et mentale. Nous voyons donc que la ville essaie de le faire dans un cadre convenable, au moins en termes de responsabilité de ceux qui donnent une arme à des hommes et des femmes qui sont là pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité dans les rues de notre ville.

Toutefois le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'inquiète du suivi de ces agents à moyen et long terme. Certes, une visite de santé complète aura été faite et les agents sont volontaires et ce sans pression financière car, malgré la grande responsabilité qu'implique de porter une arme à feu, la Ville a fait le choix de ne pas donner de gratification aux agents qui la prendront. Je dois reconnaître que je suis un peu surprise car je pensais qu'une plus grande responsabilité entraînerait une prime, mais ce n'est pas le cas.

En fait, entre vouloir porter une arme à feu et le fait de la porter, il y a un monde. Nous aurions souhaité a minima qu'un entretien psychologique au terme de 6 mois du port de l'arme soit effectué et éventuellement pour l'agent comme pour la collectivité, la possibilité d'un retour en arrière si nécessaire.

Le cadre légal impose une visite tous les deux ans et évidemment plus tôt si le supérieur hiérarchique le pense nécessaire. Est-ce réellement suffisant ? Je m'interroge. Le N+1 d'un policier municipal est-il réellement en capacité d'appréhender la détresse ou le mal-être d'un agent, est-il assez compétent en matière d'évaluation psychologique pour juger de l'urgence à évaluer l'agent et éviter un drame ? Je n'en suis vraiment pas sûre.

Le meurtre du policier national Xavier Jugelé et les actes de malveillance sur les forces de l'ordre sont de plus en plus fréquents. Vous me direz que le fait d'armer un tiers de nos policiers municipaux permet de les équiper pour se défendre en cas d'agression. Mais moi, je répondrais que les villes où la police municipale n'est pas armée, les policiers sont très rarement tués. Vous auriez pu choisir l'armement avec des tazers non létaux, moins onéreux, moins angoissants,

(Brouhaha.)

... excusez-moi, moi je vous respecte quand vous parlez ! Moi je me tais pendant le Conseil municipal.

Vous auriez pu choisir l'armement avec des tazers non létaux, moins onéreux, moins angoissants, mais vous avez préféré l'arme à feu.

La police municipale est là pour veiller sur les Lyonnais et à part les agents du GOM (groupe opérationnel mobile) qui peut être susceptible d'être en situation d'avoir réellement besoin d'équipements spécifiques liés aux missions particulières qu'ils accomplissent, les autres agents municipaux, eux, sont là pour intervenir dans le cadre de la proximité, du dialogue, du rapport direct

avec les citoyens, pour dénouer les conflits et les tensions. Avaient-ils réellement besoin d'une arme capable de tuer voire de les faire tuer pour accomplir cette mission de service public ?

Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire votera contre ce dossier car nous sommes tout à fait défavorables à l'armement de notre police municipale.

Nous sommes par ailleurs inquiets quant au suivi de ces agents que nous trouvons un peu léger et nous continuons de penser que d'autres solutions que celle de l'armement de la police municipale étaient envisageables comme augmenter les effectifs des agents, embaucher des médiateurs sociaux pour dénouer les conflits et retisser le lien entre les quartiers.

Mais en ces temps de restrictions budgétaires importantes, vous avez choisi d'armer des agents déjà stressés par un travail difficile, qu'ils assument trop souvent en situation de sous-effectifs. A l'heure où l'observation et la présence sont les meilleures armes contre la délinquance, vous avez choisi de prendre le risque d'armer nos policiers plutôt que d'investir dans la présence humaine et la prévention et de demander à la police nationale d'être davantage présente sur nos territoires. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Madame Granjon. Donc, si jamais j'ai besoin d'un secrétaire d'Etat au niveau national, je saurais où m'adresser.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais indiquer que nous nous abstenons sur ce rapport au sens où si nous ne partageons pas la nécessité d'armer la police municipale, nous convenons tout à fait que ces visites médicales participeront à une forme de suivi et de principe de précaution.

Nous souhaitons toutefois, comme vous le savez, que les agents qui sont formés, encadrés et suivis durablement pour porter des armes, le fassent, à savoir la police nationale. Merci

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le groupe Lyon citoyenne et solidaire vote contre, le groupe Europe écologie – Les Verts s'est abstenu).

2017/3047 - Modification du tableau des effectifs. (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Avis favorable de la Commission également sur cette délibération portant modification du tableau des effectifs.

Mme GRANJON Isabelle : Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire est inquiet de voir augmenter en particulier dans le domaine de la culture le nombre de contractuels. C'est pourquoi nous voterons contre ce tableau de modifications des effectifs. Et comme Mme Brugnera a déjà répondu, je ne parlerai pas du devenir pour la rentrée des agents des « vendredis après-midi ».

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le groupe Lyon citoyenne et solidaire vote contre)

2017/3008 - Opération Jobs d'été 2017. (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Avis favorable de la commission sur cette toujours impliquante et intéressante opération des jobs d'été pour l'année 2017.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

Chers Collègues, nous en avons terminé et nous nous revoyons, je l'espère, dans quelques temps.

Question de M. Jean-Jacques DAVID sur la possibilité d'une photo de l'assemblée

M. DAVID Jean-Jacques : Monsieur le Maire, ne pourrait-on pas comme pour le mandat dernier, faire une photo de l'assemblée du Conseil municipal ? Il n'en n'a pas été fait pour ce mandat.

M. LE MAIRE : Effectivement, on pourra peut-être voir cela au prochain Conseil municipal.
(La séance est levée à 18 H 50.)